

ÉTUDES ANNEXEES

« ÉTUDE PAYSAGERE »

PROJET EOLIEN DE BRIFFONS

*Installation de 9 éoliennes,
2 postes de livraison
et 1 pylône de supervision*

Maître d’Ouvrage :

SAS Parc éolien de Briffons

*Chez EDF EN France
Cœur Défense – Tour B
100 Esplanade du Général de Gaulle
93932 Paris La Défense Cedex*

Adresse de Correspondance :

EDF EN France

*Centre d’Affaires Wilson – Quai Ouest
35, Bd de Verdun- 34500 Béziers
Tél : 04 67 62 07 93*



Novembre 2016

Projet éolien de Briffons

Département du Puy de Dôme, région Auvergne Rhône Alpes

ETUDE D'IMPACTS PAYSAGÈRE



Vue sur l'aire d'étude immédiate depuis le Sud depuis la RD82 à l'Ouest de Briffons



énergies et territoires développement 

Juillet 2017

Sommaire

Introduction	p5	III. Impacts et mesures	97
		Méthodologie	99
I. Etat initial	p13	III.1. Les outils d'analyse des impacts paysagers	100
I.1. Données cadres éolien	p15	1.1. Les zones d'influence visuelle	100
1.1. Schéma régional éolien	p15	1.2. Les photomontages	102
1.2. Données départementales	p17	III.2. Analyse des vues sur le projet dans le contexte paysager	107
1.3. Données ZDE	p17	2.1. A l'échelle de l'aire d'étude éloignée	107
1.4. Synthèse	p17	2.2. A l'échelle de l'aire d'étude rapprochée	115
I.2. Contexte paysager	p18	2.3. A l'échelle du site	132
2.1. Contexte paysager éloigné	p18	2.4. Le balisage lumineux	135
2.2. Synthèse	p33	III.3. Analyse des vues du projet depuis les sites patrimoniaux et touristiques	136
2.3. Contexte paysager proche	p34	III.4. Effets cumulés	143
2.4. Contexte paysager à l'échelle du site	p44	4.1. Projets autres qu'éoliens	143
2.5. Synthèse	p48	4.2. Parcs éoliens	143
2.6. Perception sociale du paysage	p49	III.5. Mesures	163
I.3. Patrimoine et tourisme	p50	III.6. Synthèse des impacts	164
3.1. Patrimoine bâti et paysager	p50	Synthèse	165
3.2. Synthèse	p65	Bibliographie	167
3.3. Tourisme	p65	Annexe,	168
3.4. Synthèse	p69		
I.4. Synthèse de l'état initial	p70		
II. Définition du projet	p75		
II.1. Présentation des variantes	p76		
1.1. Définition des variantes	p76		
1.2. Photomontages	p76		
II.2. Choix du projet	p93		
2.1. Analyse de l'évolution du projet	p93		
2.2. Lecture de la géométrie du parc	p94		
Synthèse	p95		

Table des cartographies

Introduction

Carte 1. Localisation	7
Carte 2. Aires d'étude	9
Carte 3. Aire d'étude rapprochée	10

Etat initial

Carte 4. Aire d'étude immédiate	11
Carte 5. SRCAE Auvergne, zones favorables	15
Carte 6. SRCAE Auvergne, paysages emblématiques	16
Carte 7. SRCAE Limousin zones favorables	16
Carte 8. Etat des lieux éolien	18
Carte 8. Organisation du relief	20
Carte 9. Répartition des boisements	21
Carte 10. Unités paysagères	22
Carte 11. Illustrations des unités paysagères	23
Carte 12. Vues proches depuis l'A89	27
Carte 13. Synthèse Unités paysagères	34
Carte 14. Organisation du paysage dans les périmètres intermédiaire et rapproché	36
Carte 15. Vues proches depuis le Nord	38
Carte 16. Vues proches depuis l'Est et le Sud Est	41
Carte 17. Vues proches depuis le Sud et l'Ouest	43
Carte 18. Vues à l'échelle du site	45
Carte 19. Localisation de la maison dans l'Ouest de l'aire d'étude immédiate	47
Carte 20. Contexte paysager proche - Synthèse	49
Carte 21. Patrimoine bâti et paysager	52
Carte 22. Localisation photographies depuis Briffons	56
Carte 23. Localisation photographies depuis Herment	58
Carte 24. Localisation photographies depuis les Roches Tuillère et Sanadoire	61
Carte 25. Tourisme à l'échelle du périmètre éloigné	68
Carte 26. Tourisme dans l'aire d'étude immédiate	69
Carte 27. Synthèse	71
Carte 28. Synthèse des enjeux hiérarchisés	73

Définition du projet

Carte 29. Variante 1	77
Carte 30. Variante 2	78
Carte 31. Variante3	79
Carte 32. Variante 4	80
Carte 32. Variante 5	81
Carte 33. Eoliennes et accès	88

Impacts et mesures

Carte 34. ZIV : parc de Briffons	101
Carte 35. Photomontages dans le périmètre rapproché	105
Carte 36. Photomontages dans le périmètre éloigné	106
Carte 37. ZIV et unités paysagères	107
Carte 38. Photomontages dans le périmètre rapproché	115
Carte 39. Eoliennes et accès	133
Carte 40. Plan type d'une plateforme	134
Carte 41. Plans et photomontage des postes de livraison	134
Carte 42. ZIV et patrimoine	137
Carte 43. ZIV et tourisme	138
Carte 44 : Projet, contexte éolien et photomontages	144
Carte 45: ZIV cumulée, parc de Briffons et parcs alentours	145
Carte 46: ZIV cumulée parcs de Briffons et deTortebesse	146
Carte 47. Distance au site et aux parcs accordés	152
Carte 48. Synthèse des impacts paysagers à l'échelle de l'aire d'étude immédiate	166
Carte 49. Localisation des photographies	168

Volet paysager de l'étude d'impact du projet éolien de Briffons

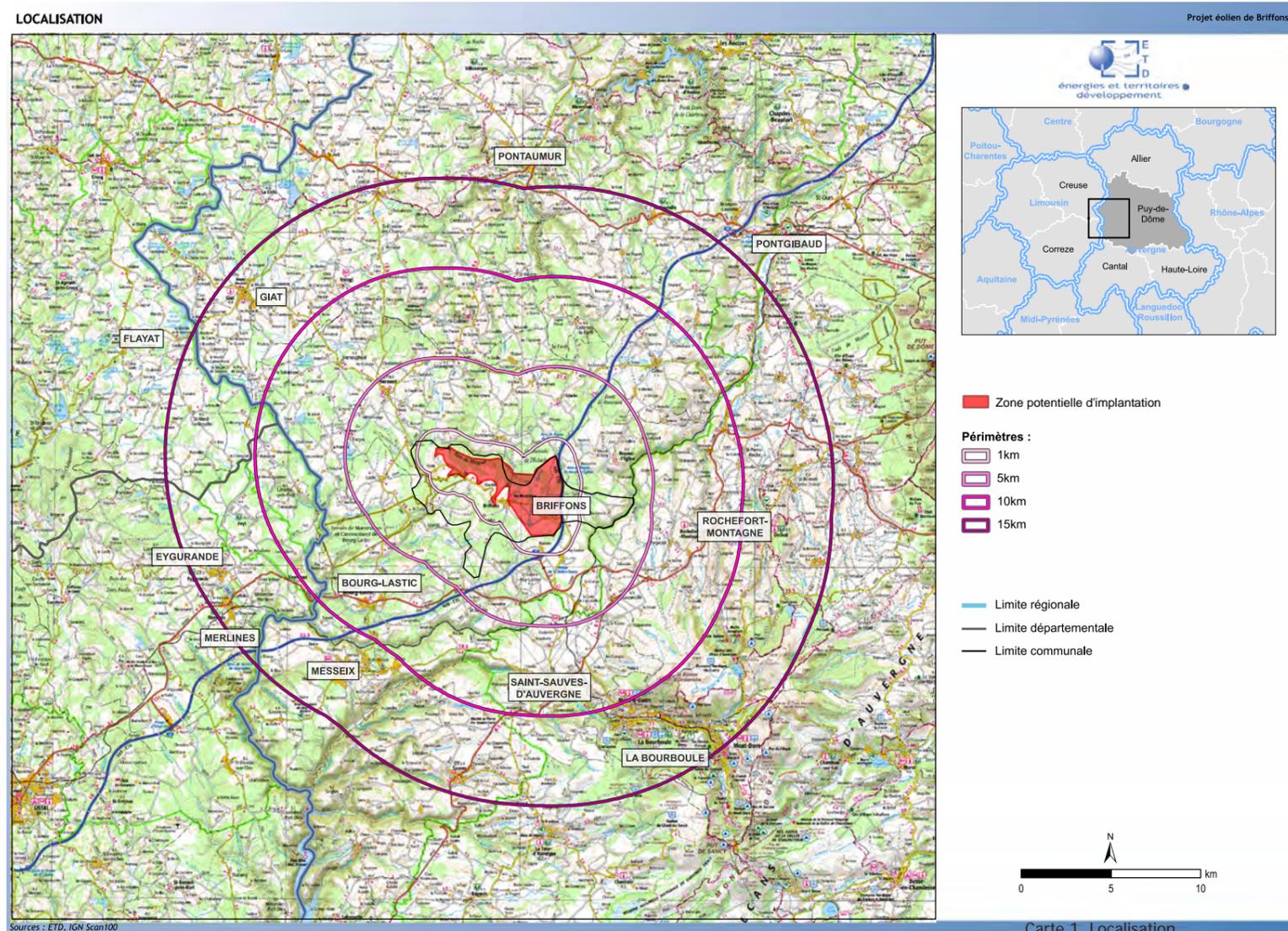
Introduction

Localisation du projet étudié

Cette étude paysagère s'inscrit dans le cadre de l'étude d'impact du projet éolien de Briffons. L'aire d'étude immédiate s'inscrit sur la commune de Briffons, dans la communauté de communes de Sioulet Chavanon, département du Puy-de-Dôme, région Auvergne Rhône Alpes, dans l'ancienne région Auvergne (cf. Carte 1 «Localisation»).

L'aire d'étude immédiate est localisée à l'Ouest de l'autoroute A89, entre Pontgibaud et Bourg-Lastic. Elle correspond aux zonages E et F de la Zone de Développement Eolien (ZDE) de la communauté de communes de Sioulet Chavanon.

L'aire d'étude éloignée s'étend dans le département du Puy-de-Dôme et celui de la Corrèze à l'Ouest (région Limousin).



Objectifs et méthodologie

L'étude paysagère a été réalisée par le bureau d'étude **Energies et Territoires Développement** (ETD) entre 2014 et 2016. L'ensemble des illustrations (photographies, cartographies, schémas...) sont sources d'ETD sauf si cela est précisé. Plusieurs phases de terrain ont été effectuées en 2014 pour mener l'étude. Les photomontages sont réalisés par Géodesign.

Nous définirons le **paysage** comme **partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations** (Convention européenne du paysage, 2000).

La notion d'évolution y sera ajoutée : « le support physique du paysage ou «paysage objet» est composé d'objets naturels (roches et sols, relief, eau, végétaux, traces d'une histoire naturelle du lieu) et des empreintes laissées sur les lieux par les sociétés qui s'y sont succédées. » (Convention européenne du paysage, 2000).

Des paysages sont ainsi apparus successivement à la surface de la Terre et différentes couches historiques se distinguent dans le paysage contemporain. Cette évolution se fait sous l'influence de facteurs naturels (érosion, incendies...) et en fonction des activités qui s'y développent et des aménagements qui s'y réalisent sous l'influence de la pression économique, démographique, de facteurs techniques et sociologiques.

Cette étude a pour **objectif de définir l'état initial paysager**, puis d'étudier comment vient s'inscrire le projet éolien dans le paysage et analyser les effets visuels et paysagers avant de proposer des mesures de réduction d'impacts et/ou d'accompagnement.

L'étude prend en compte l'analyse du paysage par une lecture à la fois scientifique (détermination et analyse de ses différentes composantes) mais aussi sensible (représentation du paysage). La méthodologie est explicitée par le schéma ci-dessous.

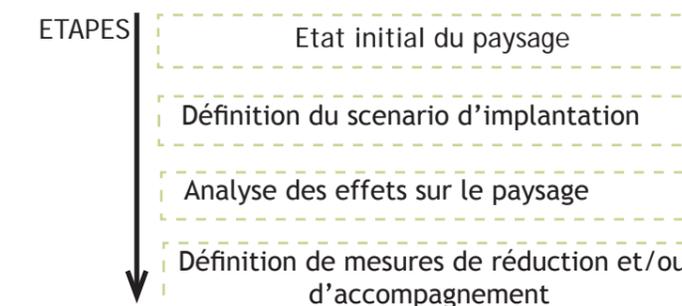


Schéma 1: Méthodologie employée dans le volet paysager

L'étude a pris en compte les données existantes sur la thématique du paysage et de l'éolien. Cela concerne notamment l'Inventaire des paysages du Puy-de-Dôme, l'Atlas des paysages du Limousin, le Schéma Régional Eolien (SRE) Auvergne et celui du Limousin, le dossier de Zone de Développement Eolien de la communauté de communes Sioulet Chavanon.

Les données sur le patrimoine ont été inventoriées à la aide de l'Atlas des Patrimoines (source Direction Régionale des Affaires Culturelles : DRAC) et de la base de données des Directions Régionales de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement : DREAL) Auvergne et Limousin.

Les informations touristiques sont issues des offices de tourisme locaux et des comités départementaux du tourisme (CDT).

Définition des limites de l'aire d'étude

L'analyse paysagère d'un territoire prend en compte des notions de limites. Etant donnée l'échelle d'une éolienne et d'un parc éolien, notamment en ce qui concerne ses dimensions verticales, l'aire d'étude dépasse le cadre paysager des abords du site pressenti pour l'implantation du parc éolien.

Quatre périmètres d'étude sont définis : aire d'étude éloignée, intermédiaire, rapprochée et immédiate (cf. Carte 2 « Aires d'étude », carte 3 « Aire d'étude rapprochée » et carte 4 « Aire d'étude immédiate »).

L'aire d'étude éloignée

Ce périmètre permet de **définir le contexte global**. L'aire d'étude éloignée est d'**environ 15 à 20 kilomètres**.

Elle est volontairement large dans l'objectif d'inclure des lieux reconnus et les traiter dans l'étude.

Elle s'étend :

- pour comprendre la chaîne des Puys à l'Est,
- et le massif du Sancy et d'Artense au Sud,
- jusqu'à la montagne limousine à l'Ouest,
- et s'appuie sur la route majeure RD941 au Nord (entre Saint-Avit, Pontauger et Pontgibaud).

A cette échelle, l'étude des vues sera réalisée depuis des points clés (panoramas reconnus, axes routiers majeurs...).

L'aire d'étude intermédiaire

Elle correspond au périmètre dans lequel le projet éolien va être défini et dans lequel les enjeux et perceptions seront majoritairement étudiés. Cette aire d'étude est concentrée par rapport à l'aire d'étude éloignée. Elle est d'**environ 10 kilomètres**.

Sa limite s'appuie principalement sur les reliefs.

Cette aire s'étend :

- jusqu'au Puy-Saint-Gulmier et Gelles au Nord,
- du plateau entre Rochefort-en-Montagne et Orcival à l'Est (délimité par la vallée du Sioulot à l'Est),
- jusqu'à la Banne d'Ordanche au Sud Est,
- jusqu'au haut de versant de la vallée de la Dordogne entre Saint-Sauves-d'Auvergne et Messeix au Sud,
- et suit la vallée du Chavanon et celle de la Ramade à l'Ouest.

L'aire d'étude rapprochée

Il s'agit du périmètre dans lequel les **enjeux et perceptions seront étudiés plus finement**, en prenant soin d'appréhender le paysage en fonction des points de vue les plus sensibles (vis à vis de l'habitat, de l'organisation spatiale du paysage, de la fréquentation des lieux...).

Cette aire d'étude est **comprise entre 3 et 5 kilomètres**. Elle s'étend :

- au Nord jusqu'à Prondines, en s'appuyant sur les routes RD987 et RD204,
- à l'Est jusqu'à Heume-l'Eglise, en s'appuyant sur la vallée de la Miouze,
- au Sud jusqu'à Saint-Julien-Puy-Lavèze, en s'appuyant sur la route majeure RD2089,
- à l'Ouest pour comprendre le bourg d'Herment et celui de Lastic.

Les perceptions depuis l'habitat le plus proche (< 1 km) seront en particulier étudiées (Muratel, le Ribeyroux, Rozet, Ronzet, Barreix, Bajouve...).

L'aire d'étude immédiate

En demande du porteur de projet, elle correspond au site étudié pour cohérence avec les autres études thématiques (Cf. carte 3). Elle s'étend dans le massif forestier de l'Eclache et dans les parcelles agricoles alentours.

Cette aire d'étude comprend le bourg de Briffons, les hameaux de Chanonet, la Nugère, Soulier, Taillardat, Farges) et des habitations isolées.

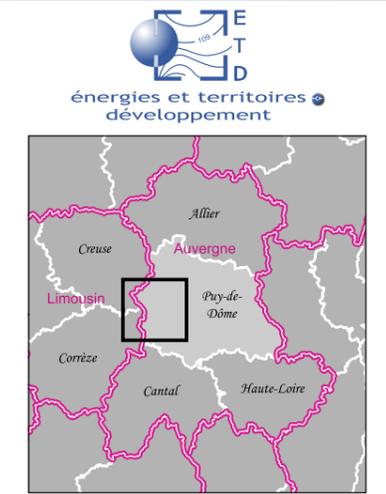
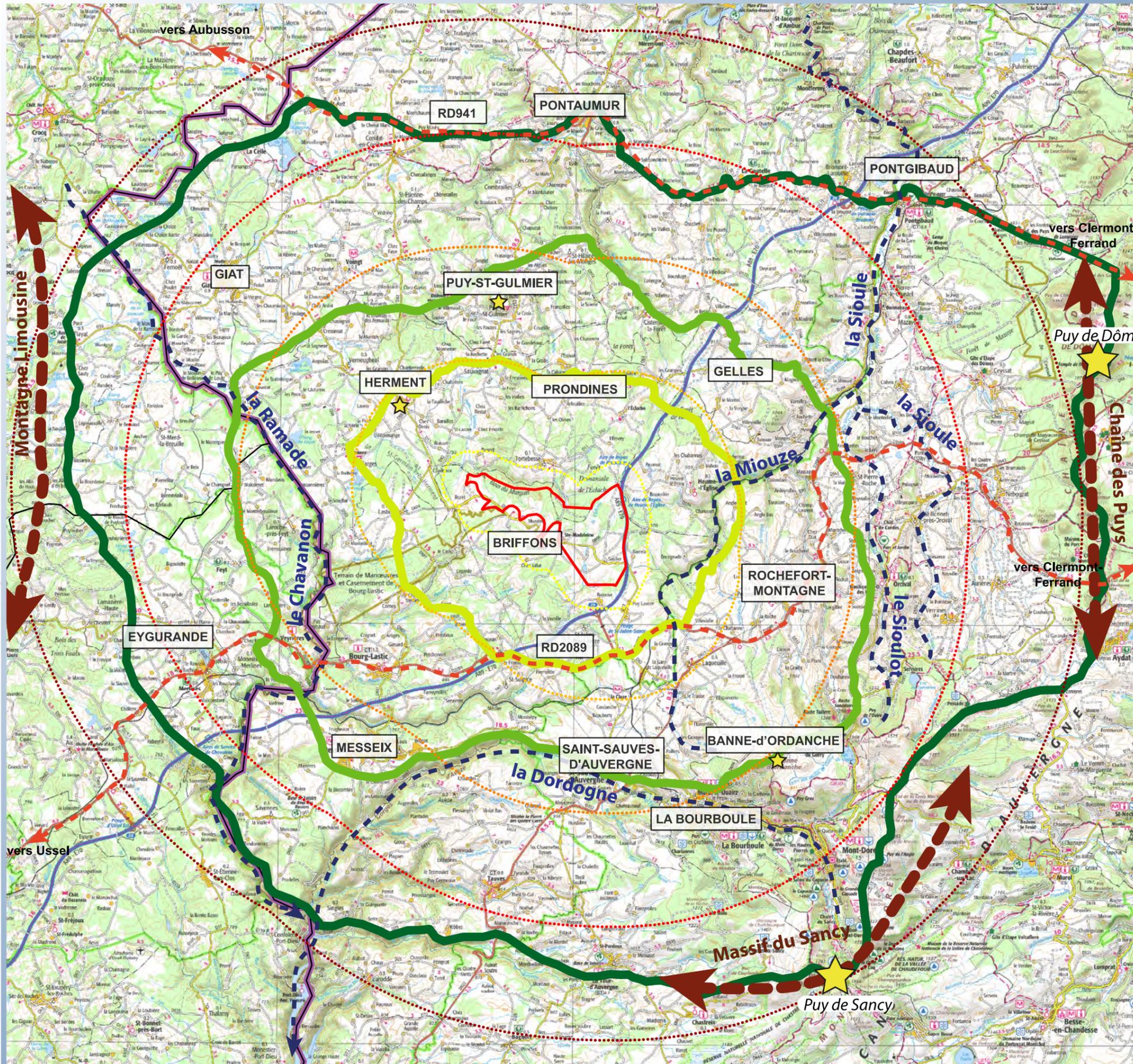
L'autoroute A89 la délimite à l'Est.

Les aménagements paysagers à réaliser et les préconisations seront traités à l'échelle de **l'aire d'étude immédiate** ainsi qu'aux autres périmètres si des enjeux paysagers majeurs se dégagent de l'étude.

Synthèse

Localisation de l'aire d'étude

- Une aire d'étude immédiate qui s'inscrit dans les paysages boisés et bocagers des Hautes Combrailles,
- sur la commune de Briffons,
- dans la Communauté de Communes de Sioulet Chavanon,
- dans le département du Puy-de-Dôme, région Auvergne Rhône Alpes.

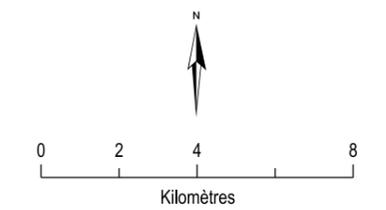


- Zone potentielle d'implantation
- Aire d'étude rapprochée
- Aire d'étude intermédiaire
- Aire d'étude éloignée

- Recul à l'aire d'étude immédiate
- 1 km
- 5 km
- 10 km
- 15 km
- 20 km

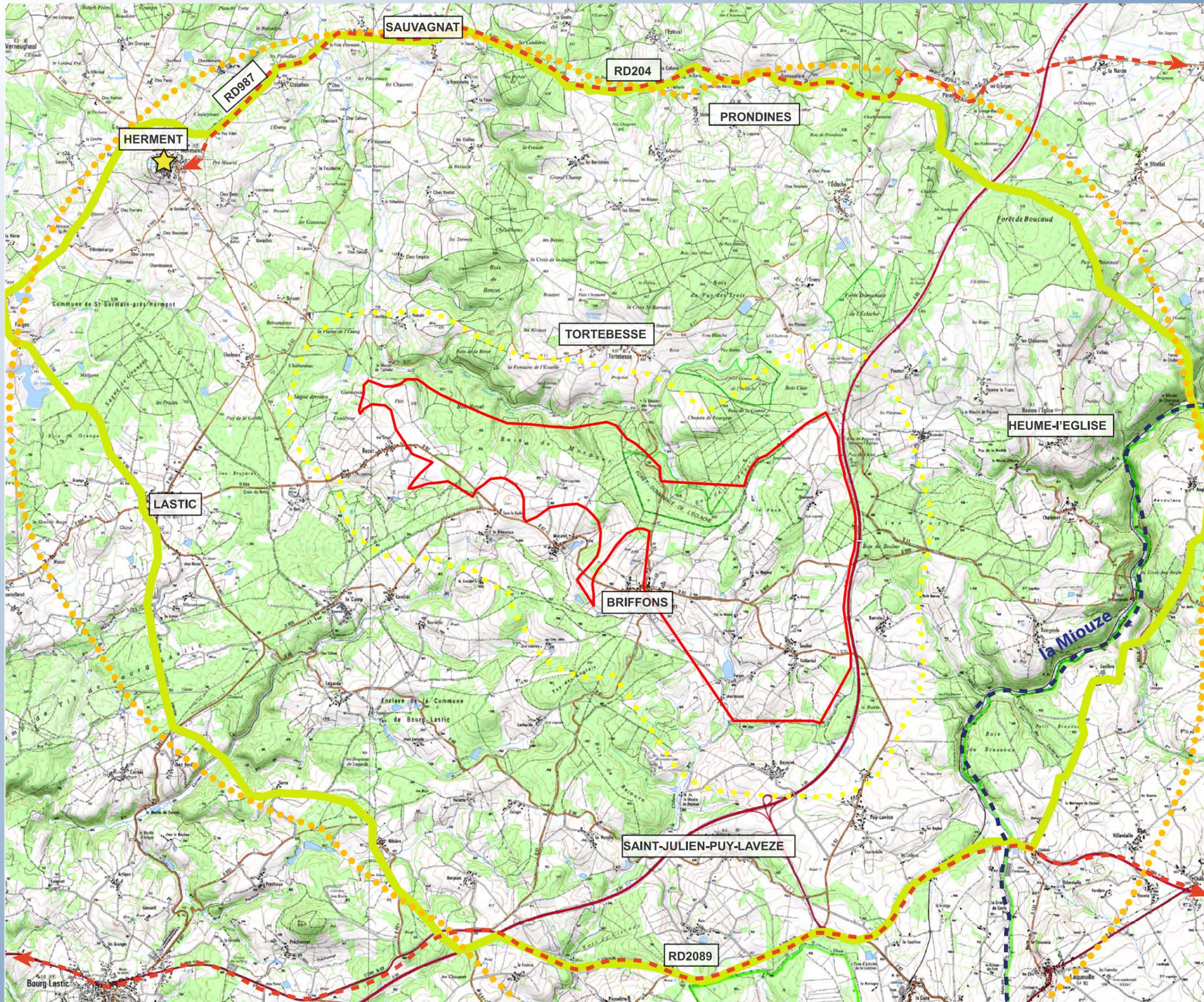
- Limite départementale
- Limite régionale

- Composantes paysagères utilisées dans la définition des aires d'étude
- Relief structurant
- Vallée
- Axe routier majeur
- ★ Relief point de repère et panorama

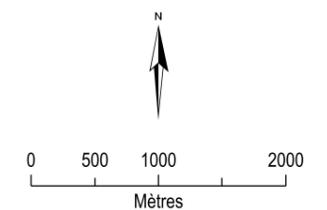


Sources : ETD, Scan100©IGN

Carte 2. Aires d'étude

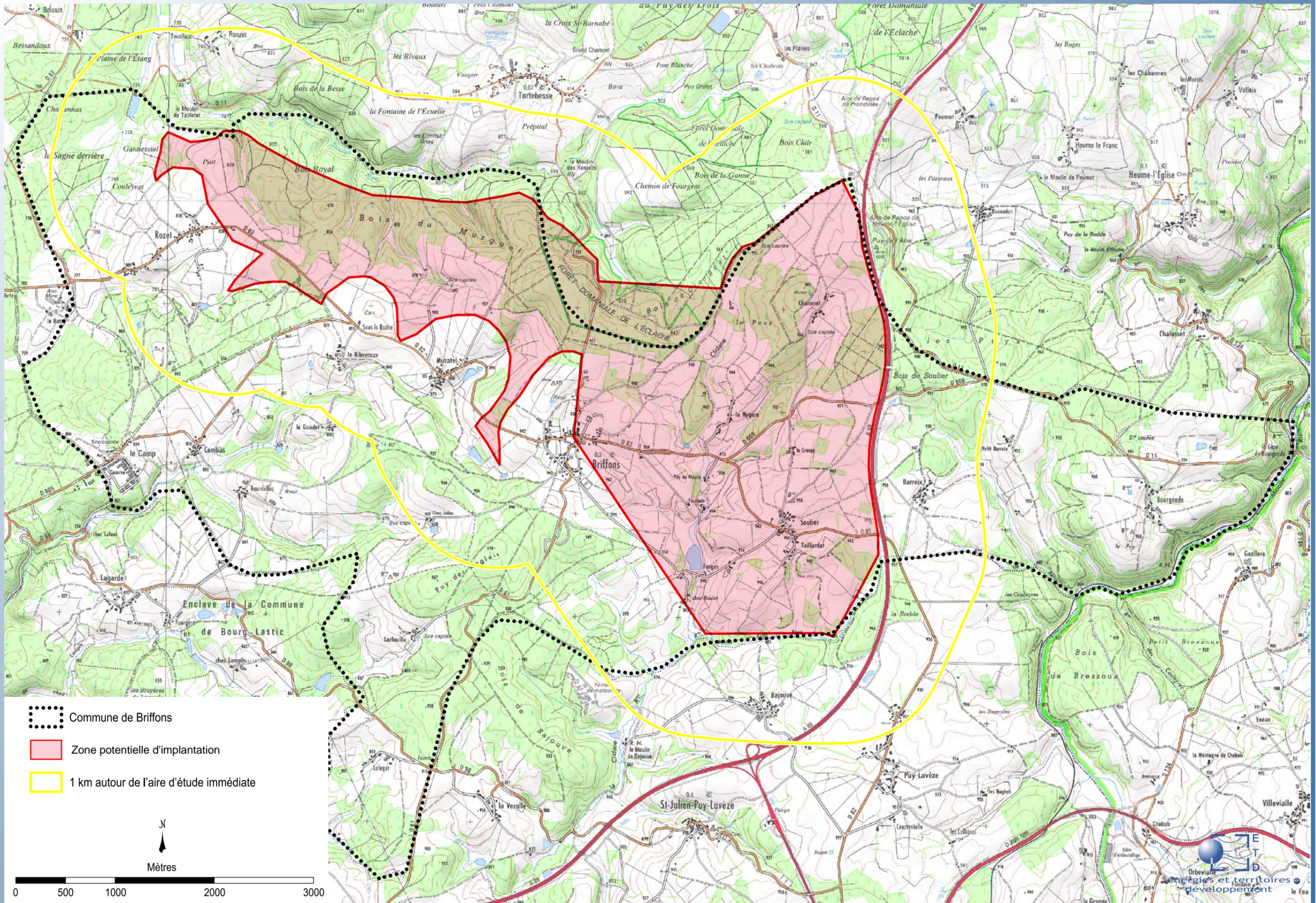


- Zone potentielle d'implantation
- Aire d'étude rapprochée
- Recul à l'aire d'étude immédiate
 - 1 km
 - 5 km
- Composantes paysagères utilisées dans la définition des aires d'étude
 - Vallée
 - Axe routier
 - ★ Relief point de repère et panorama



Sources : ETD, Scan25 ©IGN

Carte 3. Aire d'étude rapprochée



Sources : ETD, Scan25 ©IGN

Carte 4. Aire d'étude immédiate

Volet paysager de l'étude d'impact du projet éolien de Briffons

1. Etat initial

1.1. CONTEXTE ÉOLIEN

L'objectif est d'inventorier les enjeux paysagers et patrimoniaux définis dans les documents cadres. Ainsi l'étude a pris en compte les **données existantes** dans le domaine de l'éolien sur le territoire : Schéma Régional Eolien Auvergne (nouvelle région Auvergne-Rhône Alpes) et Limousin (nouvelle région Nouvelle Aquitaine), dossier de ZDE de la communauté de communes Sioulet Chavanon. S'ajoute le guide national de «l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens».

1.1.1. Schéma Régional Eolien

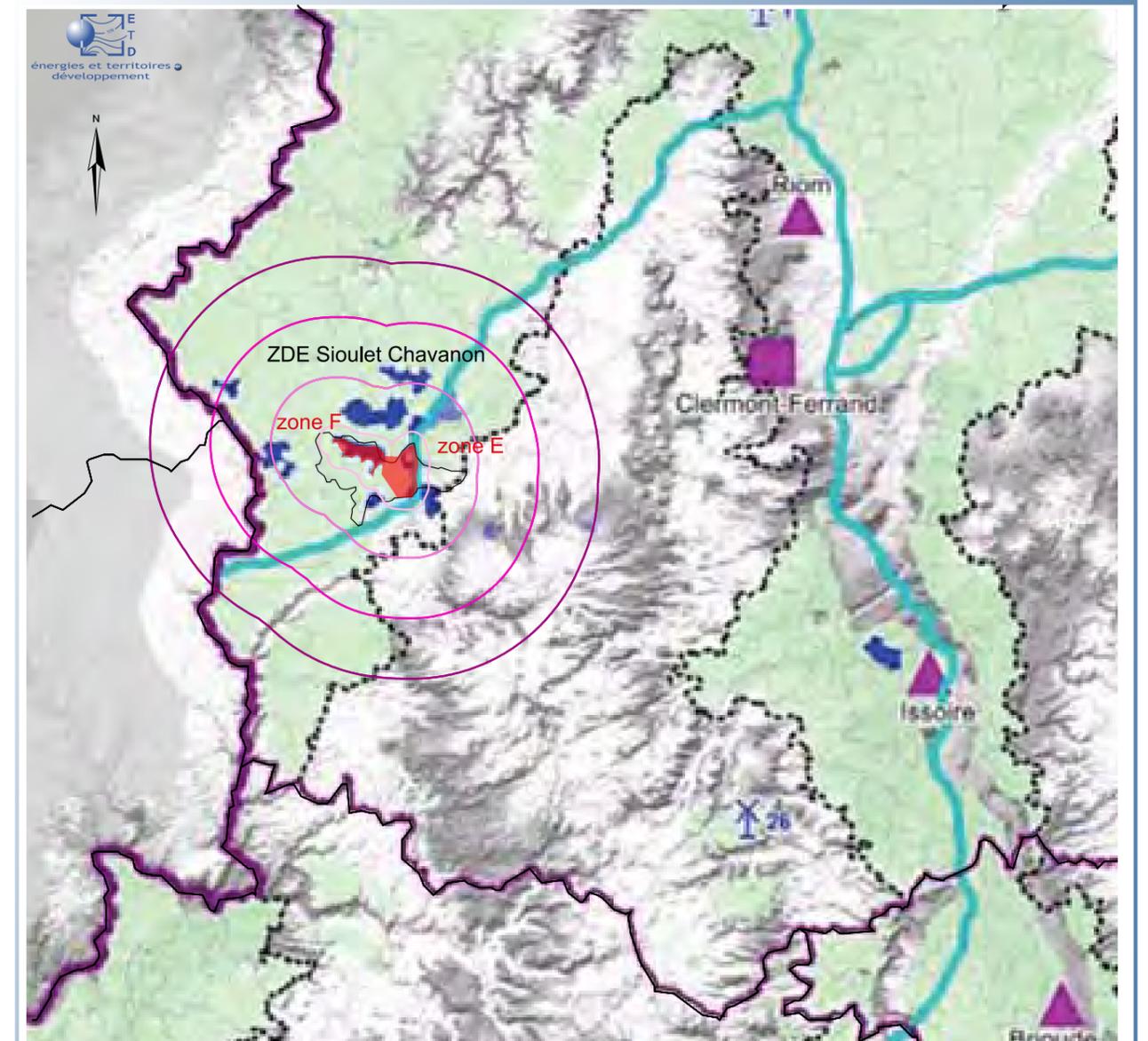
Le Schéma Régional Eolien d'Auvergne définit les secteurs favorables à l'éolien et comprend des données thématiques dont une carte des paysages emblématiques. Les cartes des SRE Auvergne et Limousin sont présentées ci-après.

SRE	Zones favorables à l'éolien	Sensibilités paysagères
Auvergne	Aire d'étude immédiate comprise dans les zones favorables, dans la ZDE de Sioulet Chavanon (zones E et F). Cf. Carte 5.	SRE comprenant une liste et une carte des paysages emblématiques (page 17 du SRE). Trois paysages emblématiques sont à considérer dans l'aire d'étude éloignée. L'aire d'étude immédiate en est éloignée (Cf. carte 6) : - d'environ 5km du massif du Sancy au Sud-Est, - de plus de 10 km de la chaîne des Puys à l'Ouest et des gorges de la Sioule au Nord.
Limousin	Ouest de l'aire d'étude éloignée comprise dans la région Limousin, hors des zones favorables qui sont plus lointaines (> 20 km). Aire d'étude immédiate cependant distante d'environ 6 km minimum de ces zonages non favorables à l'éolien de la région Limousin. Cf. Carte 7.	La DREAL Limousin identifie aussi des sites emblématiques. Le plus proche est la vallée du Chavanon (affluent de la Dordogne) à l'Ouest à environ 6 km (Cf. carte de l'inventaire du patrimoine partie I.3.1.).

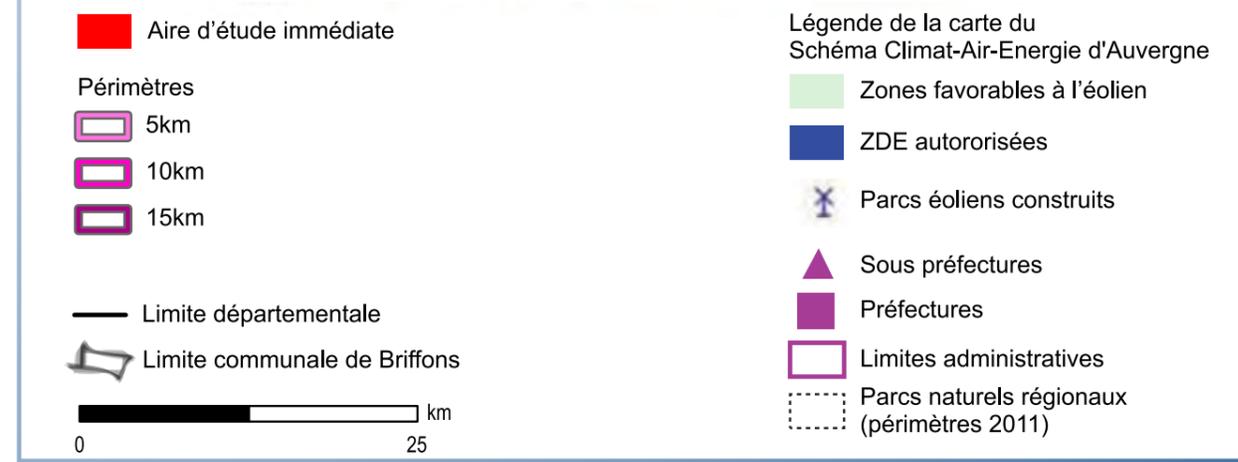
Tableau 1 : Données des SRE Auvergne et Limousin

SRCAE Auvergne : ZONES FAVORABLES

Projet éolien de Briffons

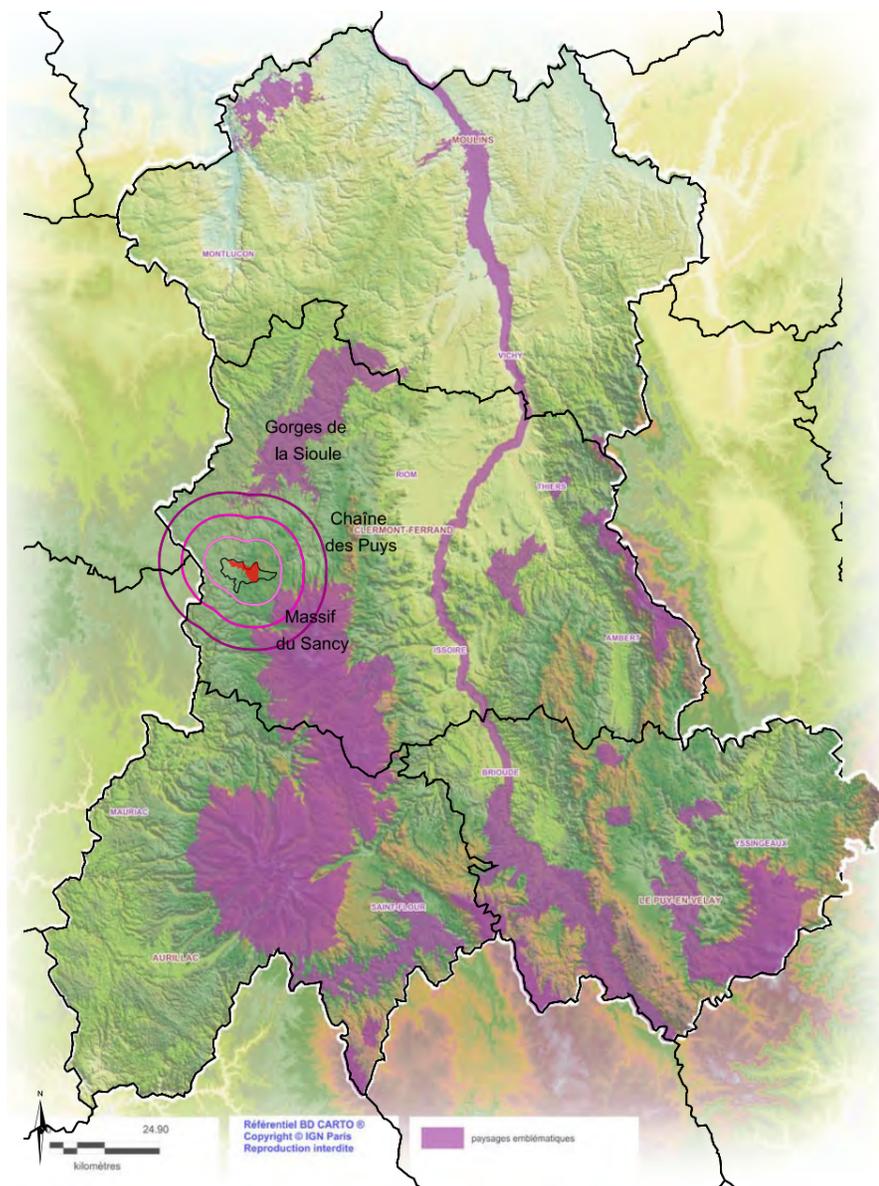


Carte issue du Schéma Climat-Air-Energie d'Auvergne



Sources : ETD, SRCAE Auvergne

Carte 5. SRCAE Auvergne, zones favorables



Carte issue du Schéma Climat-Air-Energie d'Auvergne

■ Aire d'étude immédiate

Périmètres de :

- 5km
- 10km
- 15km

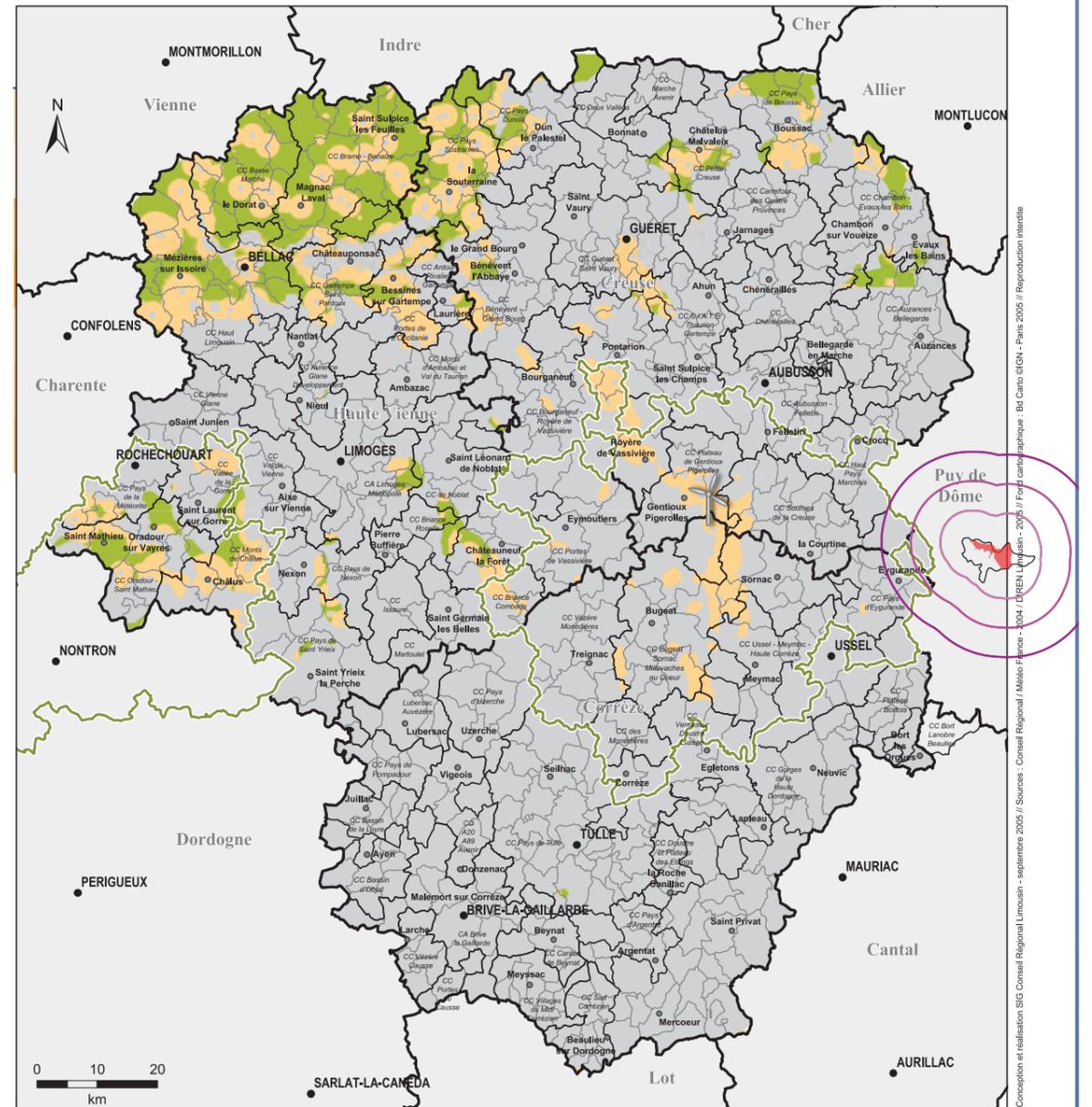
- Limite départementale
- Limite communale de Briffons

- Données du SRE Auvergne
- Paysages emblématiques
- Autres couleurs représentant le relief.



Carte 6. SRCAE Auvergne, paysages emblématiques

Sources : ETD, SRCAE Auvergne



■ Aire d'étude immédiate

Limite communale de Briffons

Périmètres

- 5km
- 10km
- 15km

— Limite départementale

Possibilités d'implantation

- Implantation favorable
- Implantation possible sous réserve
- Implantation défavorable

Repères administratifs et territoriaux

- Limites de départements
- Limites des Communautés de Communes
- Limites de communes
- Préfectures et sous-préfectures
- Chefs-lieux de cantons du Limousin
- Limites de Parcs Naturels Régionaux
- ✶ Parc Éolien de Peyrelevede



Sources : ETD, SRCAE Limousin

Carte 7. SRCAE Limousin zones favorables

1.1.2. Données départementales

Il n'y a pas de document de recommandations à l'échelle du département du Puy de Dôme.

1.1.3. Données Zones de Développement Eolien

Le dossier de ZDE de la communauté de communes Sioulet Chavanon définit des zones favorables au développement de l'éolien à l'aide d'une étude multi-critères comprenant un volet paysager patrimonial et touristique. L'aire d'étude immédiate, sur la commune de Briffons, correspond aux zonages E et F de cette ZDE qui apporte les informations suivantes:

- L'aire d'étude immédiate s'inscrit dans des parcelles boisées (bois du Murguet et forêt de l'Eclache) et agricoles (prairies majoritairement, quelques cultures).
- Des vues lointaines s'organisent. Le relief intervient cependant dans les perceptions de l'aire d'étude immédiate.
- La zone F se lit sur une ligne de relief, dont depuis le Nord depuis Tortebeffe (point de vue signalé dans l'inventaire des paysages du Puy de Dôme), et depuis les hauts de Bourg-Lastic.
- Des vues s'organisent depuis le bourg d'Herment (promenade site inscrit, bourg signalé dans l'inventaire des paysages du Puy de Dôme), avec lecture de la zone F dans le cône de vue sur le massif du Sancy qui se lit en arrière-plan. Des vues lointaines sur la zone F sont signalées près de la butte de Voingt.
- A l'échelle locale, des perceptions proches s'observent notamment depuis Briffons (vues sur les zones E et F, et lecture en arrière-plan du bourg), Muratel (lecture du relief de la zone F au-dessus du vallon de Muratel), Tortebeffe (zone F), Chanonet (zone E), Heume-l'Eglise (zone E).
- Les vues depuis l'autoroute A89 sont lointaines à proches, notamment pour la zone E qui est limitrophe à cet axe routier majeur.

1.1.4. Etat des lieux des parcs éoliens

L'inventaire (Cf. carte 8) est réalisé à partir des données DDT et DREAL (source: EDFen). Cinq parcs sont compris dans l'aire d'étude, quatre dans l'aire d'étude rapprochée dont **deux limitrophes à l'aire d'étude immédiate au Nord (projets de Tortebeffe et de Sioulet Chavanon)**, et un en limite Sud Ouest du périmètre rapproché.

Etant donnée la présence de plusieurs parcs accordés à proximité du site étudié, des **enjeux** sont définis en terme de **répartition et densité** de parcs éoliens qui induisent des enjeux d'encerclement de l'habitat.

Parc éolien	Etat à l'automne 2016	Définition du parc	Localisation par rapport au site étudié
Sioulet Chavanon (parc développé par la société SARL Parc éolien de Sioulet Chavanon)	AAE du 16/03/2010 PC accordé 13/06/2013	6 éoliennes de 100m de hauteur totale Communes de Prondines et Briffons Parc le long de l'autoroute A89	Au Nord du site étudié, le long de l'A89. Parc en partie dans le site étudié.
Tortebeffe (parc développé par la société VSB énergies nouvelles)	AAE du 10/09/2015 IPCE accordée 14/06/2016	15 éoliennes de 150m de hauteur totale Commune de Tortebeffe Parc dans la forêt de l'Eclache	Au Nord du site étudié. Parc en partie dans le site étudié.
Cepe de Bajouve (parc développé par la société RES)	Parc construit en 2015	6 éoliennes de 150m de hauteur totale Commune de Saint-Julien-Puy-Lavèze	A l'Est du site étudié, à environ 500 m.
Bois de Bajouve (parc développé par la société RES)	AAE du 25/07/2013 PC accordé 9/04/2014	6 éoliennes de 150m de hauteur totale Commune de Saint-Julien-Puy-Lavèze	Au Sud et Ouest du site étudié, à environ 1,3 km
Saint-Sulpice (parc développé par la société VSB énergies nouvelles)	ICPE accordée du 14/06/2016	6 éoliennes de 150m de hauteur totale Commune de Saint-Sulpice	Au Sud Ouest du site étudié à environ 5 km

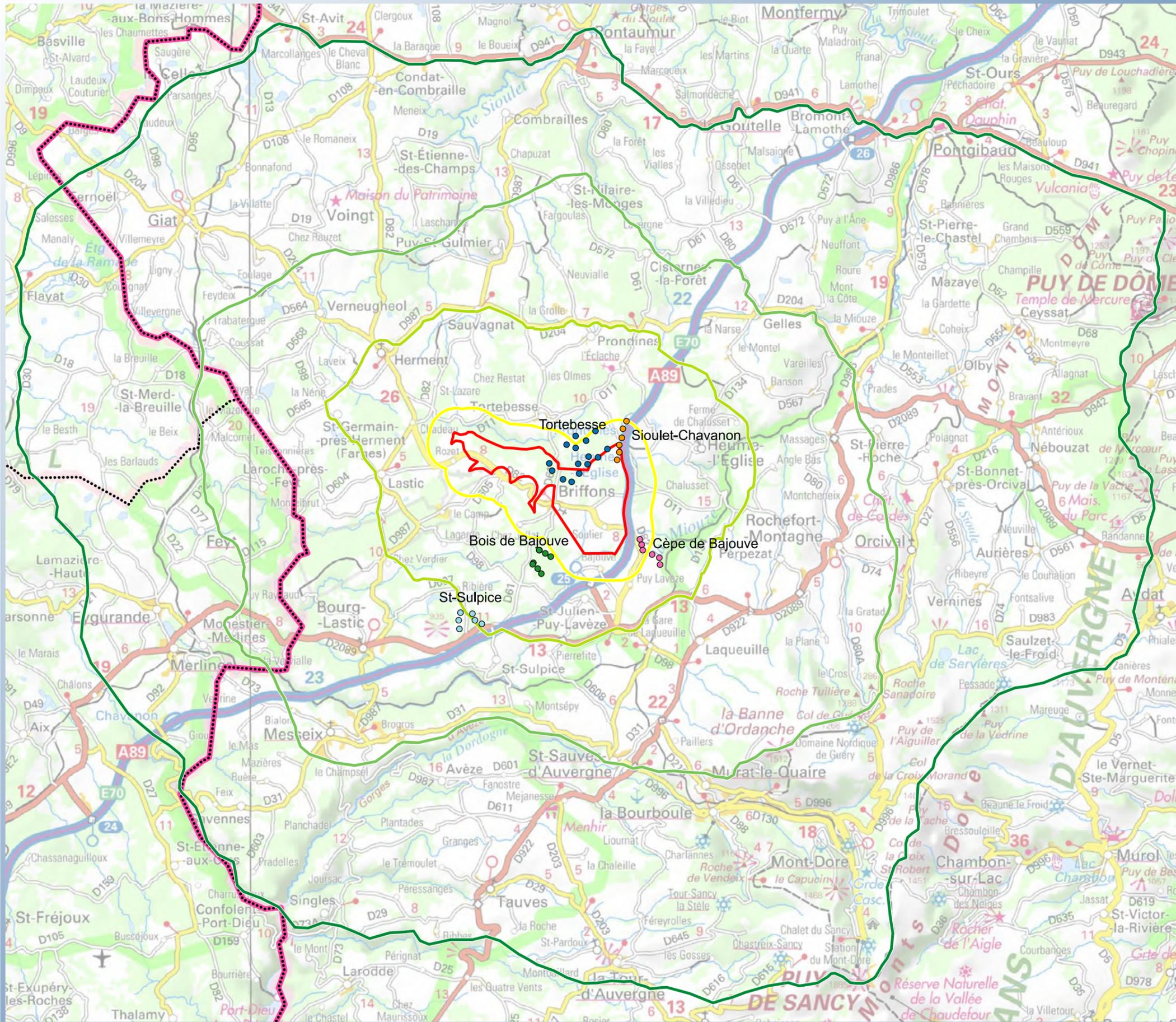
Tableau 2 : Inventaire des parcs éoliens (Pc: permis de construire, AAE: avis de l'autorité environnementale)

1.1.5. Synthèse

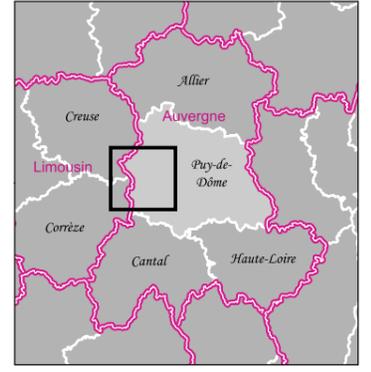
Données cadres sur l'éolien

Une aire d'étude immédiate :

- Dans les zones favorables du Schéma Régional Eolien Auvergne,
- Correspondant à des zones identifiées par la ZDE de la communauté de communes Sioulet Chavanon (zones E et F de la ZDE),
- Limitrophes à deux parcs accordés, auxquels s'ajoutent trois autres parcs dans l'aire d'étude rapprochée,
- Eloignée des sensibilités paysagères notées dans les SRE Auvergne et Limousin.



Sources : ETD, EDFen, Scan100 ©IGN, 2016.

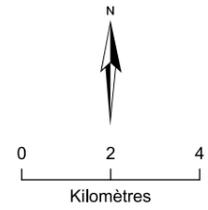


- Zone potentielle d'implantation

- Périmètres**
- 1 km à l'aire d'étude immédiate
- Rapproché
- Intermédiaire
- Eloigné

- Parcs éoliens alentours**
- Tortebesse
- Sioulet-Chavanon
- Cèpe de Bajouve
- Bois de Bajouve
- St-Sulpice

- Limite régionale
- Limite départementale



Carte 8. Etat des lieux éolien

1.2. CONTEXTE PAYSAGER

L'objectif est de connaître les éléments structurants, le fonctionnement visuel du contexte paysager et de noter les axes, points de perception et de découverte du paysage.

Cette étude s'appuie notamment sur l'Inventaire des paysages du Puy-de-Dôme et l'Atlas des paysages du Limousin, une phase de terrain et une phase de concertation pour traiter la perception sociale du paysage.

L'analyse est réalisée à deux échelles : celle de l'aire d'étude éloignée (paragraphe 1.2.1) et celle de l'aire d'étude rapprochée (paragraphe 1.2.3).

Les sensibilités sont définies à l'aide de plusieurs critères :

- les enjeux depuis les vallées (notion de surplomb et d'encerclement) : enjeux forts si site à proximité immédiate du haut de versant dominant la vallée. Enjeu à apprécier en fonction du rapports d'échelle entre son dénivelé et l'échelle d'une éolienne, ainsi que de l'usage de la vallée et sa reconnaissance (habitat, route, site patrimonial et touristique...). Enjeu d'encerclement fort si le site encadre la vallée (perception du site dans plusieurs axes visuels : Nord, Est, Sud, Ouest). Dynamique de perception du site depuis les vallées à prendre en compte aussi (enjeu plus faible si site perçu ponctuellement, plus fort si perçu sur tout l'itinéraire empruntant la vallée).
- l'emprise du site dans les panoramas reconnus : enjeux forts si site proche (< 3-5 km, distance à ajuster en relation avec le rapport d'échelles entre les composantes du paysage et une éolienne), dans l'axe du panorama et occupant un large angle de vue du panorama (à ajuster en fonction de l'angle du panorama observé). Enjeux faibles si site perçu en vue lointaine avec une emprise réduite dans le panorama (enjeu le plus faible si site perçu sur côté du panorama et non dans son axe).
- la reconnaissance des paysages : enjeux forts si site dans ou proche d'un paysage emblématique (enjeu à préciser alors avec les structures de ce paysage), faibles si éloigné.
- la cohérence du site avec les lignes de force du paysage : enjeux forts si le site perturbe la lecture de la structure du paysage.
- les vues et les covisibilités depuis et avec les sites patrimoniaux : enjeux forts si covisibilité en vue proche (< 3-5km, à ajuster en relation avec le rapport d'échelles entre l'édifice et une éolienne) et perception proche du site éolien depuis le site patrimonial. Enjeu d'autant plus fort si la covisibilité concerne plusieurs axes de desserte du site patrimonial. Usage et reconnaissance du lieu à préciser aussi (site emblématique, touristique...).
- les intervisibilités entre parcs éoliens : enjeux forts si le site est localisé à proximité d'autres parcs éoliens. Enjeux faibles si le site est éloigné des autres parcs, enjeux nuls si pas d'autres parcs éoliens.

Les thématiques relatives aux éléments patrimoniaux et lieux touristiques sont traitées dans des parties spécifiques (I.3. Patrimoine et tourisme). Toutes les illustrations sont localisées sur des cartes spécifiques (contexte paysager éloigné, rapproché, patrimoine...). Les panoramas présentés sont volontairement larges pour rendre compte de l'organisation du paysage ainsi que des vues depuis les belvédères. Une carte de synthèse reprend l'ensemble des illustrations de l'état initial (carte 28 en annexe).

1.2.1. Contexte paysager éloigné

L'organisation de contexte paysager a été abordée dans un premier temps par l'analyse des composantes paysagères : relief, réseau hydrographique, répartition de la végétation, répartition de l'habitat et des infrastructures.

Les variations de ces caractéristiques aboutissent à la définition des unités paysagères (Cf. Schéma 2), explicitées dans l'Inventaire des paysages du Puy-de-Dôme et l'Atlas des paysages du Limousin.

Les unités paysagères de l'aire d'étude éloignée sont définies sur la carte 10. Leurs caractéristiques topographiques, d'occupation du sol, d'implantation de l'habitat et d'infrastructures de communication, d'organisation des vues et leurs tendances d'évolution sont abordées dans les pages suivantes. Les illustrations sont localisées sur une carte spécifique (carte 11). L'aire d'étude immédiate est localisée sur les photographies de manière approximative, avec indication de la distance au point de vue. La réalisation de photomontages (dans la partie Impacts) permettra de préciser les vues depuis certains de ces points. Une carte de synthèse des enjeux depuis les unités paysagères est incluse en fin de la partie I.2.1 (carte 13).

Liste des unités paysagères

- les Hautes Combrailles qui comprennent l'aire d'étude immédiate,
- la chaîne des Puys à l'Est,
- le Massif du Sancy au Sud Est,
- le plateau d'Artense et la vallée de la Dordogne au Sud,
- la Montagne limousine à l'Ouest avec les Hauts plateaux corrèziens et les gorges de la Dordogne et affluents.



Fig.1. Enjeux des vallées encaissées.



Fig.2. Notion d'emprise du parc éolien dans les vues.

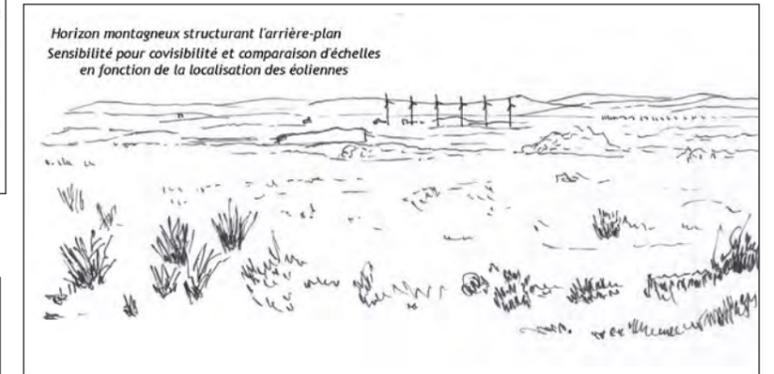


Fig.3. Notion d'emprise du parc éolien dans les vues comprenant un relief structurant en arrière-plan.

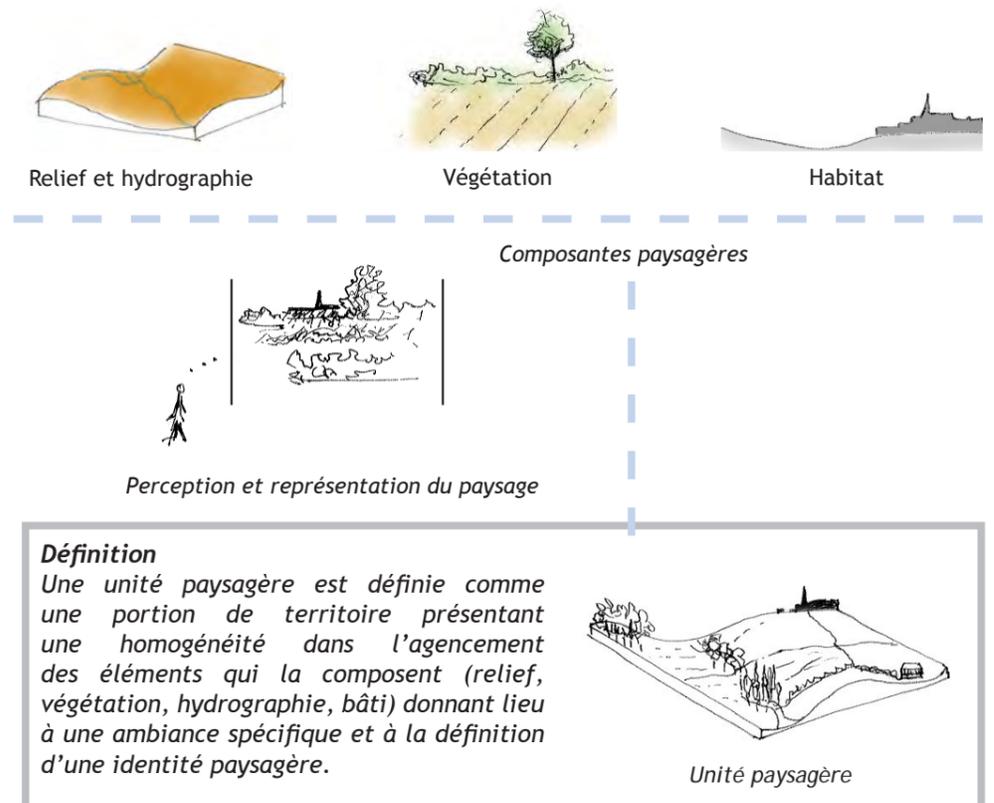
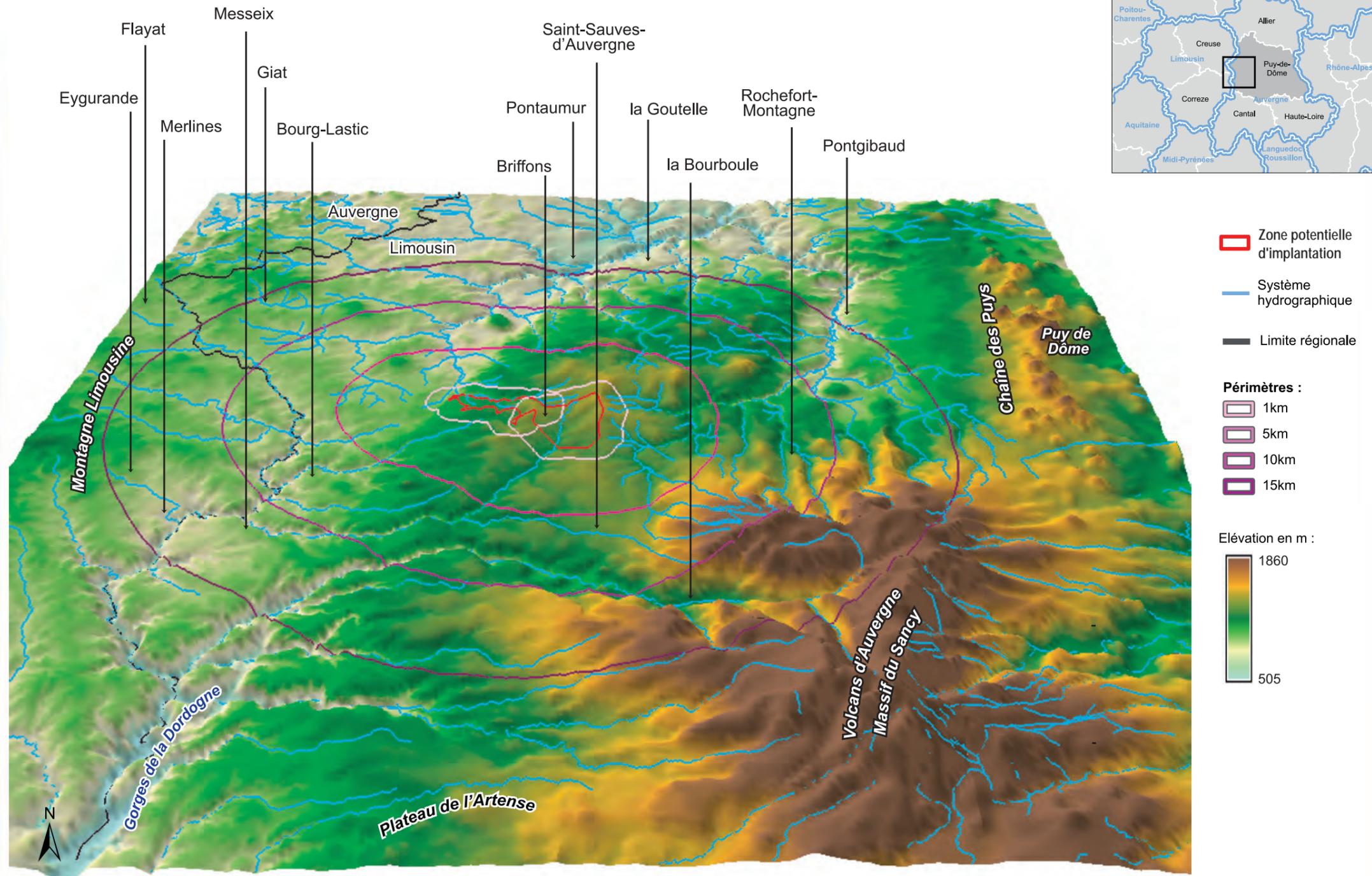


Schéma 2 : Définition des unités paysagères



Projection : Lambert 93

Modèle Numérique de Terrain

Exagération verticale x2

Sources : ETD, BDAlti IGN, IGN Scan100

Carte 8. Organisation du relief

Le relief

L'aire d'étude immédiate s'inscrit sur le **plateau des Hautes Combrailles**, incisé par des vallées encaissées (Cf. carte 8).

L'aire d'étude éloignée est **cadrée** :

- à l'Est par la chaîne des Puys avec le point culminant du Puy-de-Dôme,
- au Sud Est par le massif du Sancy,
- et à l'Ouest par la Montagne limousine.

La vallée de la Dordogne au Sud-Ouest présente une typologie de gorges.

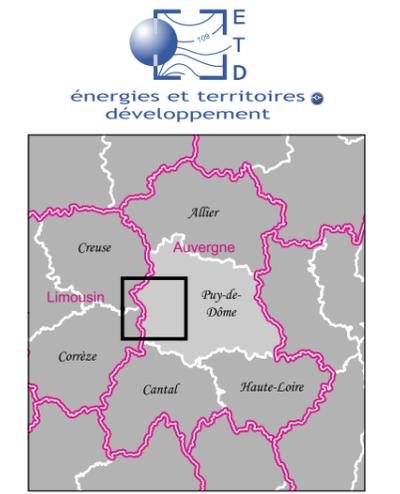
Les reliefs de la chaîne des Puys et du Sancy constituent les arrière-plans des vues vers l'Est et le Sud-Est.

La végétation

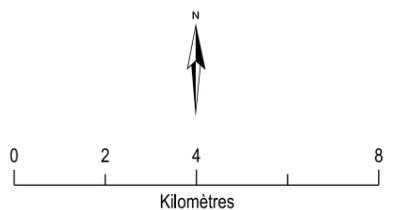
L'aire d'étude immédiate s'étend au sein d'un massif forestier et de parcelles agricoles (cultures et élevage).

A l'échelle de l'aire d'étude éloignée, les boisements se répartissent sur les reliefs, les plateaux et les hauts de versants des vallées (Cf. carte 9).

REPARTITION DES BOISEMENTS

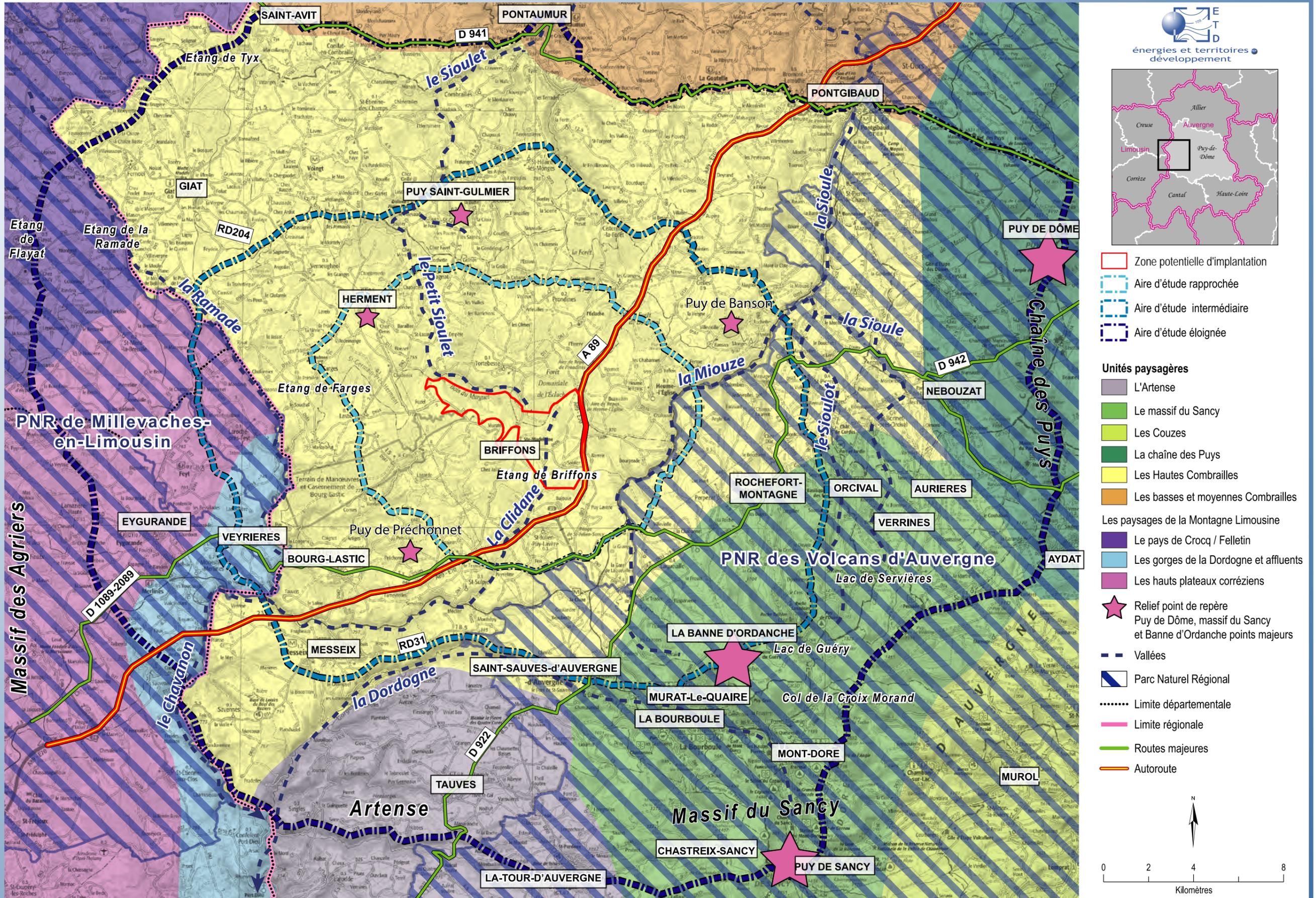


- Zone potentielle d'implantation
 - Aire d'étude rapprochée
 - Aire d'étude intermédiaire
 - Aire d'étude éloignée
 - Limite départementale
 - Limite régionale
- Type de boisement
- Conifère
 - Feuillu
 - Forêt mélangée
 - Lande et broussaille
 - Végétation arbustive en mutation
 - Réseau hydrographique



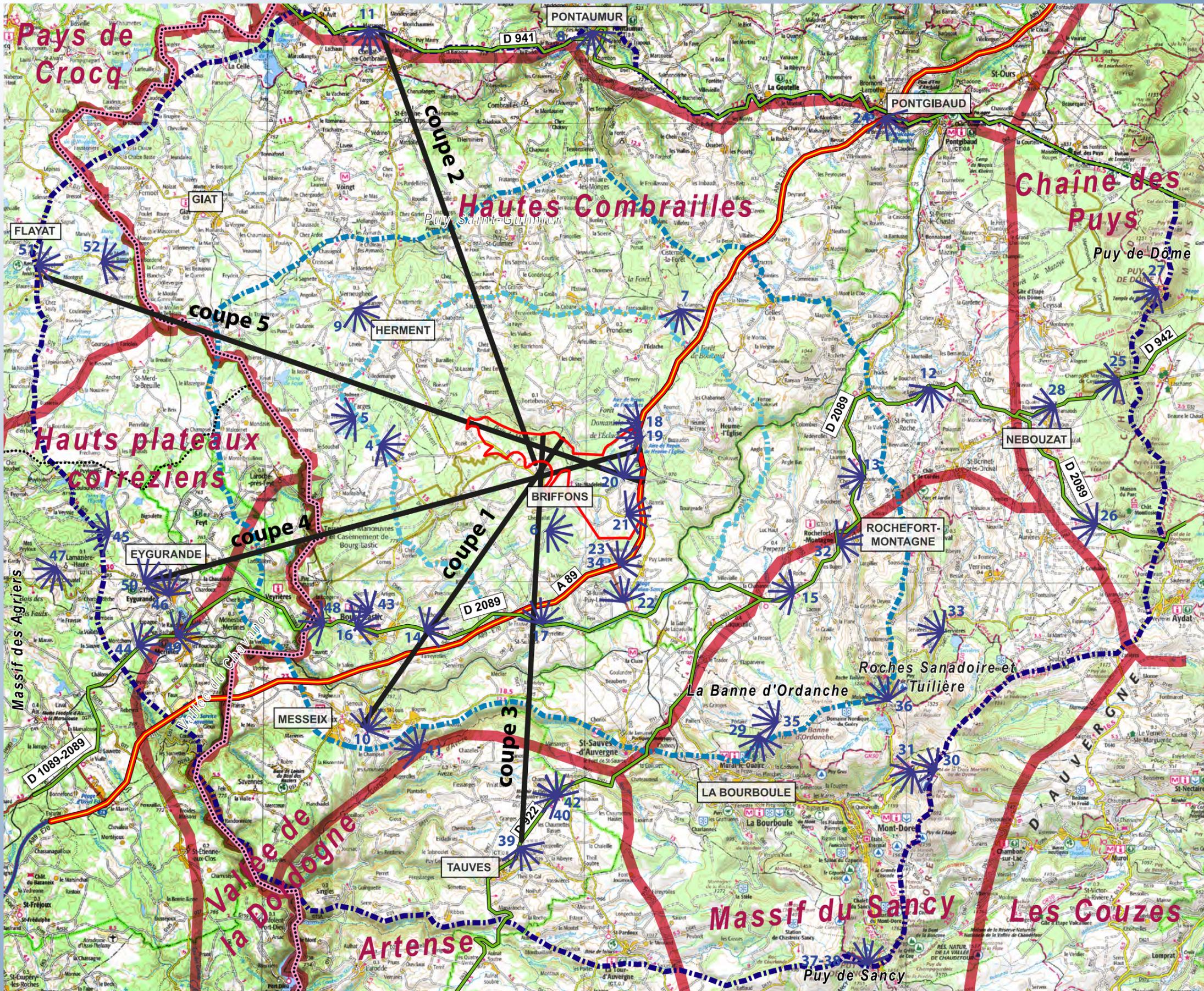
Sources : ETD, Corine Land Cover, Scan100©IGN

Carte 9. Répartition des boisements

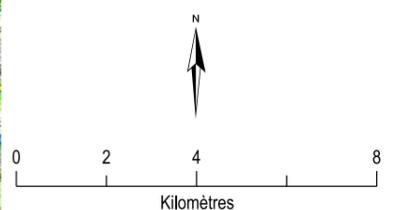


Sources : ETD, Inventaire des paysages du Puy-de-Dôme, Atlas des paysages du Limousin, DREAL, Scan100©IGN

Carte 10. Unités paysagères



- Zone potentielle d'implantation
- Aire d'étude rapprochée
- Aire d'étude intermédiaire
- Aire d'étude éloignée
- Unités paysagères
- Limite départementale
- Limite régionale
- Routes majeures
- Autoroute
- Coupe topographique
- ★ Photographie et numéro



Sources : ETD, Inventaire des paysages du Puy-de-Dôme, Atlas des paysages du Limousin, DREAL, Scan100©IGN

Carte 11. Illustrations des unités paysagères



Fig.4. Prairies bocagères près de Lastic.



Fig.5. Etang de Farges



Fig.6. Exploitation forestière

Localisation par rapport à l'aire d'étude immédiate	Unité paysagère des Hautes Combrailles localisée au coeur du territoire d'étude, dans les aires d'étude rapprochée à éloignée et comprenant l'aire d'étude immédiate. Est de l'unité comprise dans le Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne (limitrophe à la commune de Briffons).
Caractéristiques paysagères	<p>Les Hautes Combrailles se définissent comme un plateau incisé de vallées parfois au caractère de gorges. Prairies bocagères (élevage bovin) alternent avec des massifs boisés (feuillus et conifères, forêts d'exploitation) dont la forêt de l'Eclache. Les étangs sont nombreux, ils se découvrent seulement à proximité et sont utilisés pour la pêche. L'inventaire des paysages du Puy-de-Dôme signale les étangs de Flayat (étang de la Ramade) et de Tyx pour leur reconnaissance sociale. Les vallées principales sont celle de la Dordogne au Sud, la Sioule à l'Est et le Chavanon à l'Ouest (affluent de la Dordogne).</p> <p>Cette organisation du relief et la végétation induit une alternance de vues ouvertes et fermées. Certains secteurs offrent des vues lointaines, qui s'arrêtent sur les massifs forestiers notamment en regardant vers l'Ouest (montagne limousine, à des distances > 10-15 km environ), et les reliefs majeurs de la chaîne des Puys (à des distances > 5 km environ) et du massif du Sancy à l'Est et au Sud Est (à des distances > 5 km environ). Le Puy-de-Dôme, la Banne d'Ornanche et le Sancy sont des points de repère.</p> <p>Les bourgs investissent plateaux et vallées. Ils se découvrent majoritairement en perception proche sous l'influence du relief et des boisements. Certains bourgs perchés constituent des points de repère et offrent des panoramas. C'est le cas d'Herment (belvédère depuis sa promenade des remparts) et de Puy-Saint-Gulmier (table d'orientation).</p> <p>L'unité est traversée par l'autoroute A89 qui définit un axe Nord/Sud. Le tracé de l'autoroute est peu lisible dans le paysage à l'échelle de l'aire d'étude éloignée. Le pylône présent à proximité de l'aire de repos de Prondines permet de repérer l'autoroute dans les vues lointaines. Les autres axes routiers majeurs sont la RD2089 reliant Clermont-Ferrand / Rochefort-Montagne / Bourg-Lastic et la RD941 au Nord en limite de l'unité (axe Clermont-Ferrand / Pontgibaud / Saint-Avit).</p> <p>Les évolutions contemporaines du paysage comprennent :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'évolution de la typologie des bâtiments agricoles et d'habitation, avec la création de nouveaux bâtiments en périphérie des bourgs, hameaux et fermes, - une constante évolution dans les boisements sous l'influence de l'exploitation forestière (conifères majoritairement).
Rapport à l'aire d'étude immédiate	<p>Des vues lointaines à proches sur l'aire d'étude immédiate s'organisent depuis cette unité. Les vues lointaines sont ponctuelles sous l'influence de la végétation arborée qui ferme rapidement les vues (bocage et boisements).</p> <p>L'aire d'étude immédiate est bordé par l'autoroute A89 à l'Est d'où s'organisent des perceptions immédiates (< 1 km, Cf. photographies). Cependant ces vues sont ponctuelles sur l'itinéraire. A l'échelle de l'aire d'étude éloignée, les enjeux visuels depuis l'A89 sont en effet faibles. Les vues sont souvent cloisonnées par le relief, les boisements et / ou l'autoroute est encaissée. Les RD941 et RD2089 sont éloignées de l'aire d'étude immédiate. Des vues s'organisent notamment depuis la RD2089 au Sud et à l'Est. Au Nord, la RD941 est éloignée, et les vues dégagées vers le Sud sont rares.</p> <p>L'aire d'étude immédiate est comprise dans les panoramas depuis Herment et le Puy-Saint-Gulmier (respectivement à distances de 3,5 et 8 km environ). Elle est ponctuelle dans ces vues larges (Cf. partie I.3.) et se regroupe avec les autres projets éoliens du plateau des Hautes Combrailles. Depuis les étangs, les enjeux sont très faibles à nuls à l'échelle éloignée (Ramade, Tyx...). L'étang de Briffons est compris dans le périmètre de l'aire d'étude immédiate. Des vues proches s'organisent donc depuis l'étang de Briffons.</p> <p>Depuis les vallées du Chavanon et de la Dordogne, les enjeux sont nuls, les vallées étant encaissées. Les vues sur l'aire d'étude immédiate s'organisent depuis les plateaux délimités par ces vallées : exemples depuis Messeix, et depuis la RD31 entre Messeix et Saint-Sauves-d'Auvergne au Sud de la vallée de la Clidane, depuis Veyrières à l'Ouest de la vallée du Chavanon.</p> <p>Ainsi, les enjeux depuis cette unité sont modérés. Les enjeux les plus forts concernent les perceptions depuis les vallées proches de l'aire d'étude immédiate et la cohérence d'ensemble dont avec les autres parcs éoliens inventoriés.</p>



Fig.7. Plateau vallonné, bocage et boisements.



Fig.8. Ville de Pontaumur dans sa vallée encaissée.

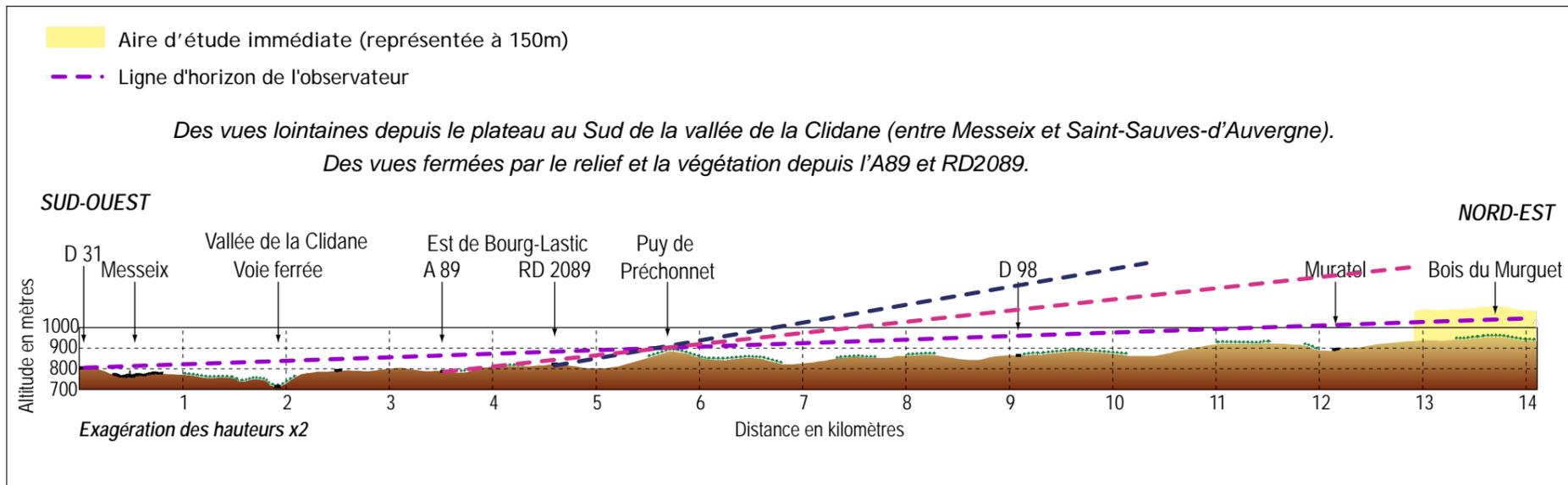


Fig.9. Exemple d'ouverture visuelle. Vue vers l'Est depuis la RD204 entre Giat et Herment

Unité paysagère des Hautes Combrailles, les vues depuis les plateaux Nord et Sud



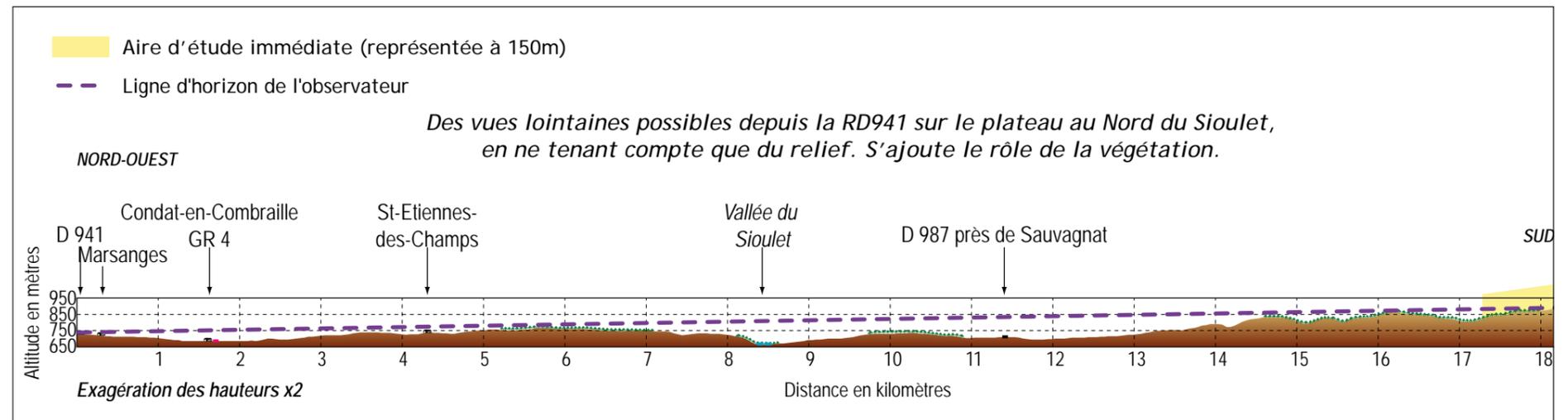
Fig.10. Exemple de vue lointaine depuis le plateau de Messeix au Sud (vue vers le Nord). Aire d'étude immédiate à environ 12 km.



Coupe 1. Depuis Messeix (Cf. localisation carte 11)



Fig.11. Plateau vallonné et boisements. Vue vers le Sud depuis la RD941 à l'Est de Saint-Avit.



Coupe 2. Depuis la RD941 à l'Est de Saint-Avit (Cf. localisation carte 11)

Unité paysagère des Hautes Combrailles, les vues depuis la route majeure RD2089



Fig.12. Vue vers le Sud Ouest depuis la RD2089 à l'Ouest de Saint-Pierre-Roche. Vues fermées par le relief.



Fig.13. Vue vers l'Ouest depuis la RD2089 à Moncheneix au Nord de Rochefort-Montagne. Exemple de vue ouverte depuis le plateau. Aire d'étude immédiate à environ 9 km.



Fig.14. Vue vers le Nord Est depuis la RD2089 à l'Est de Bourg-Lastic, relief du Puy de Préchonnnet. Vues fermées par le relief.

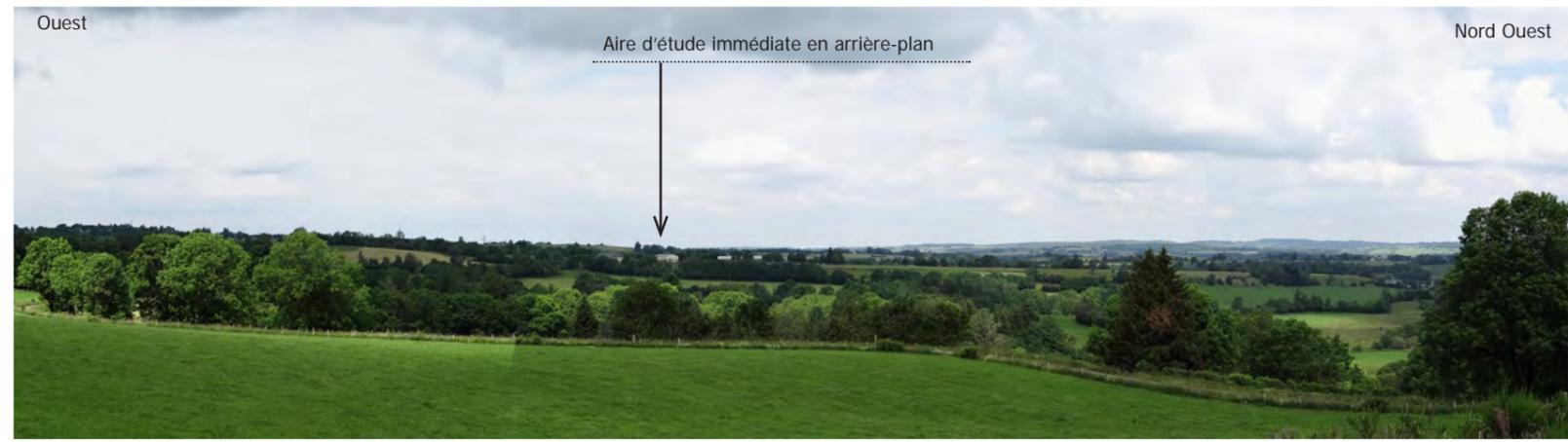


Fig.15. Vue vers le Nord Ouest depuis le carrefour des RD2089 et RD552 au Sud de Rochefort-Montagne. Exemple de vue ouverte depuis le plateau. Aire d'étude immédiate à environ 7 km.

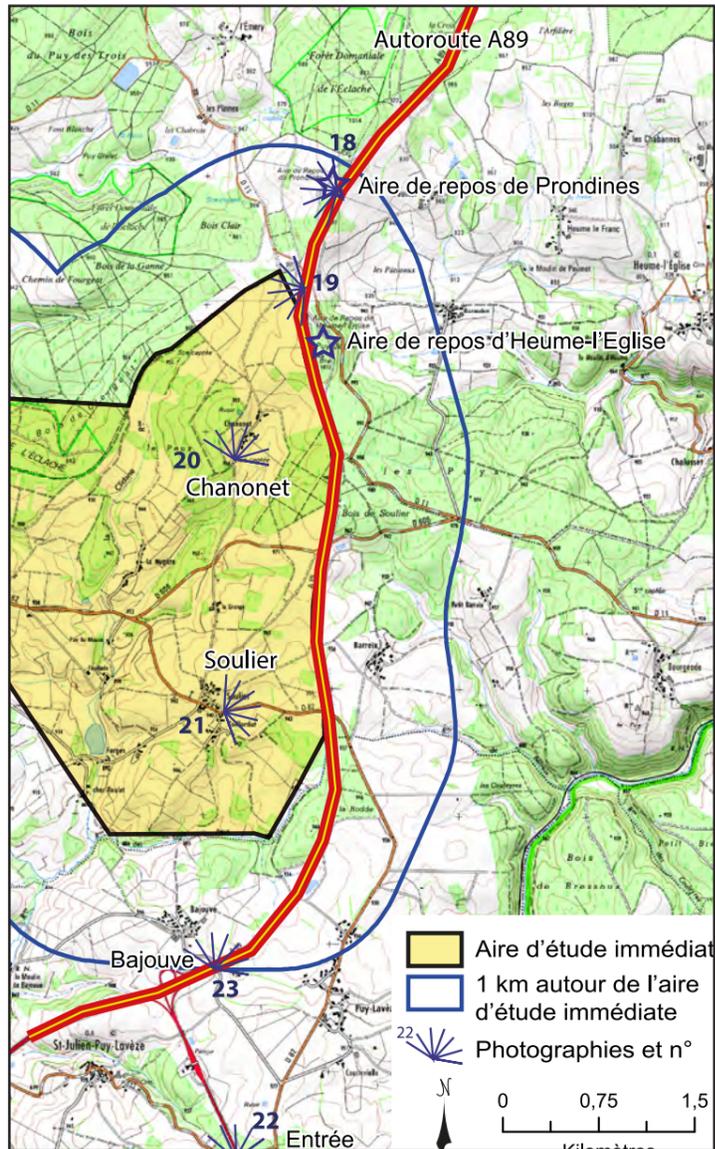


Fig.16. Vue vers le Nord Est depuis la RD2089 à l'entrée Ouest de Bourg-Lastic. Vues fermées par la végétation et le relief.



Fig.17. Vue vers le Nord depuis la RD2089 entre Saint-Julien-Puy-Lavèze et Bourg-Lastic. Exemple de fenêtre entre les boisements depuis le plateau au Sud. Aire d'étude immédiate à environ 3,5 km.

unité paysagère des Hautes combrailles, les vues depuis l'autoroute A89



Carte 12. Vues proches depuis l'A89



Fig.18. Vue vers l'Ouest depuis l'aire de repos de Prondines sur l'A89. Aire d'étude immédiate à environ 1 km.



Fig.19. Vue vers l'Ouest depuis l'autoroute A89 en bordure Nord Est de l'aire d'étude immédiate (perception immédiate < 1 km de l'Est de l'aire d'étude immédiate).



Fig.20. Vue vers le Nord depuis le hameau de Chanonet. Vue sur l'autoroute A89 en bordure Est de l'aire d'étude immédiate (perception immédiate < 1 km de l'Est de l'aire d'étude immédiate).



Fig.21. A89 en bordure Est de l'aire d'étude immédiate au niveau de Soulier. Vue vers l'Est depuis Soulier. Perception immédiate (<1 km) de l'Est de l'aire d'étude immédiate.



Fig.22. Vue vers le Nord depuis le pont de la route desservant le hameau de Bajouve. Vue depuis l'A89 direction Pontgibaud. Aire d'étude immédiate à environ 1 km.



Fig.23. Accès à l'A89 depuis le péage de Saint-Julien-Puy-Lavèze. Aire d'étude immédiate à environ 2,7 km.



Fig.24. Chaîne des puys vue depuis l'Ouest (depuis la sortie Pontgibaud de l'A89).



Fig.25. Vues cadrées par les boisements (RD942 venant de Clermont-Ferrand)



Fig.26. Vues cadrées par le relief (RD2089 à l'Ouest de Randanne en allant vers Nébouzat)

Localisation par rapport à l'aire d'étude immédiate	Unité paysagère de la chaîne des Puys localisée en limite Est de l'aire d'étude éloignée.
Caractéristiques paysagères	<p>Cette unité correspond à l'ensemble des puys cadrant l'aire d'étude à l'Est. Elle est comprise dans le Parc Naturel Régional des volcans d'Auvergne. La chaîne des Puys est définie paysage emblématique par la DREAL Auvergne et a fait l'objet de la candidature de la France au patrimoine mondial UNESCO en 2014 (candidature en cours d'examen). Le Puy-de-Dôme est le point culminant offrant un panorama à 360° (sentier des panoramas avec tables d'orientation). Le Puy-de-Dôme possède le label «Grand site de France». A l'échelle de l'aire d'étude, ce relief constitue un point de repère majeur.</p> <p>L'unité est caractérisée par la succession de ces anciens volcans à la forme arrondie. Les boisements sont omniprésents et ferment les vues. C'est le cas depuis les axes routiers majeurs RD941 (axe Clermont-Ferrand / Pontgibaud), la RD942 et RD2089 (axes Clermont-Ferrand / Nébouzat). Depuis la RD942, les vues s'ouvrent en sortant des massifs sur les coteaux à l'Est de Nébouzat, offrant un panorama sur la vallée de la Sioule et les Hautes Combrailles.</p>
Rapport à l'aire d'étude immédiate	<p>L'aire d'étude immédiate s'inscrit dans les larges panoramas depuis les puys dont le Puy-de-Dôme. Hors des points hauts, les enjeux sont très faibles, les vues étant cloisonnées par les boisements. C'est le cas depuis le musée Vulcania et le volcan de Lemptégy.</p> <p>Les enjeux sont faibles depuis cette unité. L'aire d'étude immédiate est souvent visible en perception lointaine (> 15 km) dès que le paysage s'ouvre. Elle se lit sur la ligne de relief en arrière-plan qui correspond au plateau des Hautes Combrailles sur lequel sont aussi localisés les autres projets éoliens.</p> <p>Les enjeux de covisibilité concernent les perceptions depuis l'Ouest, où l'aire d'étude immédiate peut être perçue en avant-plan de la chaîne des Puys. Il n'y a pas d'enjeux de covisibilité depuis les axes routiers majeurs A89 et RD2089, l'aire d'étude immédiate n'étant pas dans la même direction (à l'Ouest et chaîne des Puys à l'Est).</p>

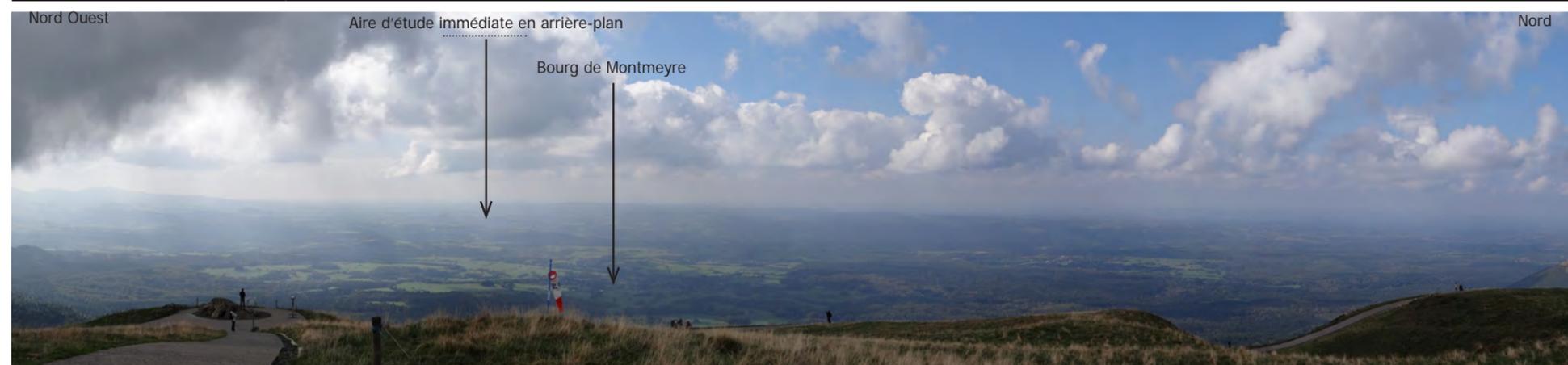


Fig.27. Panorama depuis la table d'orientation «Sancy / Combrailles» du Puy de Dôme. Vue vers l'Ouest. Aire d'étude immédiate à environ 22 km.



Fig.28. Vue vers l'Ouest sur la vallée de la Sioule et les Hautes Combrailles depuis la RD942 venant de Clermont-Ferrand (arrivée à Nébouzat). Aire d'étude immédiate à environ 16,5 km.

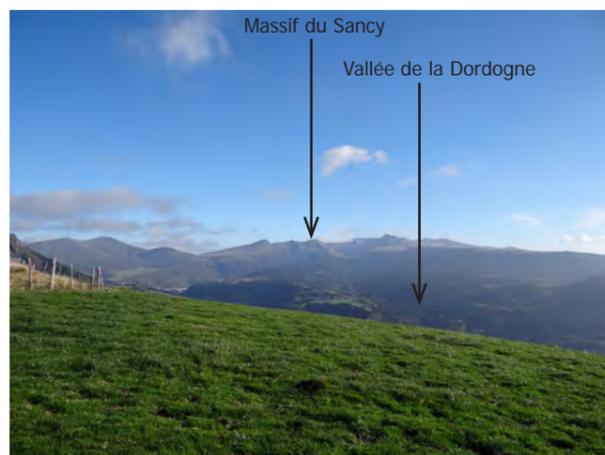


Fig.29. Massif du Sancy vu depuis la route RD609 reliant la Banne d'Ordanche à Murat-le-Quaire.

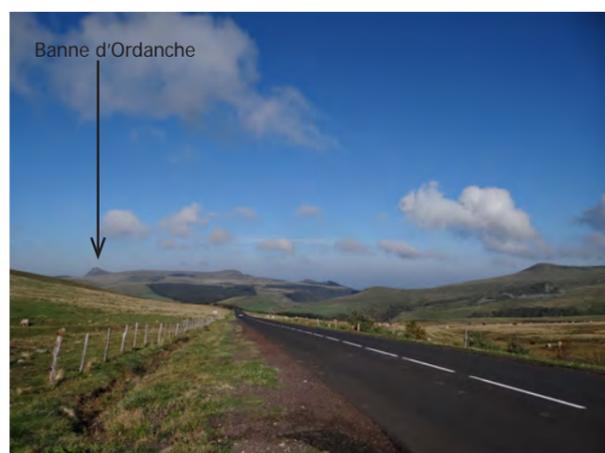


Fig.30. Zone d'estives au Col de la Croix Morand sur la RD996. Vue vers l'Ouest sur la Banne d'Ordanche.

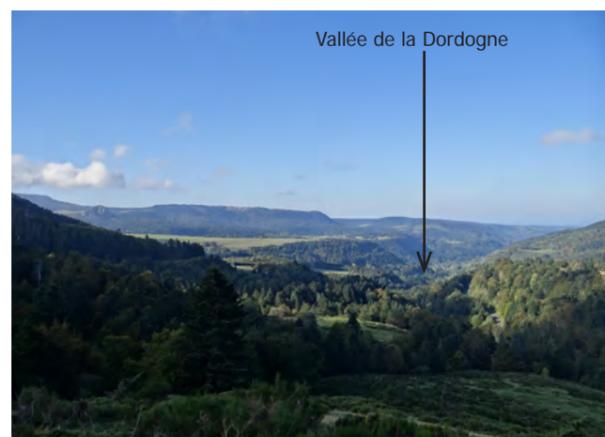


Fig.31. Vallée encaissée de la Dordogne. Vue vers l'Ouest depuis la RD996.

Localisation par rapport à l'aire d'étude immédiate	Unité paysagère du massif du Sancy s'étendant dans les aires d'étude intermédiaire et éloignée, au Sud Est.
Caractéristiques paysagères	<p>Cette unité est comprise dans le Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne. Le massif du Sancy s'étend entre la chaîne des Puys à l'Est, l'Artense à l'Ouest et le Cézallier au Sud. Le massif du Sancy cadre les vues vers le Sud Est depuis le coeur du territoire d'étude.</p> <p>Cette unité présente des paysages de montagne au caractère alpin : lacs (Guéry, Servières...), cascades, zones d'estives, reliefs marqués, vallées encaissées telles celle de la Dordogne (la Bourboule et le Mont-Dore) et du Sioulot (Orcival). Le massif du Sancy est une destination touristique tant l'été et que l'hiver. Des équipements de sports d'hiver sont effet installés sur le massif, avec les stations du Mont-Dore, de Chastreix-Sancy. Parmi les panoramas, les plus reconnus et fréquentés sont ceux du Puy de Sancy, de la Banne d'Ordanche et des Roches Tuilière et Sanadoire. A l'échelle de l'aire d'étude, le Puy de Sancy et la Banne d'Ordanche constituent des points de repère majeurs. Les Roches Tuilière et Sanadoire se découvrent à proximité.</p> <p>L'occupation du sol diffère selon la topographie, l'exposition et l'altitude : l'étage subalpin avec des forêts de hêtre et de sapin et des zones d'estives, et l'étage montagnard qui regroupe les boisements, les espaces cultivés et les landes. Les forêts occupent les reliefs et leurs versants. Les espaces ouverts s'étendent sur les parties hautes du massif (zones d'estives), et les parties basses que constituent les territoires agricoles (prairies d'élevage bovin principalement, avec maillage bocager : secteur de Vernines et Aurières). Les bourgs sont majoritairement bâtis dans les vallées (la Bourboule, Mont-Dore, Orcival, Rochefort-Montagne) et sur leurs versants (Murat-le-Quaire), tandis que de nombreuses fermes isolées ponctuent l'espace agricole. Les bâtiments en altitude sont rares et correspondent à d'anciens burons. Les bourgs de la Bourboule et du Mont-Dore se distinguent par leur architecture Belle-Epoque des stations thermales.</p> <p>L'évolution des pratiques agricoles et forestières induit des évolutions dans les typologies d'occupation du sol et du paysage perçu : extension des landes, agrandissement des parcelles avec évolutions du bocage, extensions de boisements avec plantations géométriques de résineux, nouveaux bâtiments agricoles.</p> <p>La fréquentation du massif du Sancy pour la pratique de sports d'hiver a induit des mutations du paysage qui se lisent dans la présence de stations (architecture en chalets...), de remontes-pentes mécaniques, de tracés de pistes de ski.</p>
Rapport à l'aire d'étude immédiate	<p>Les enjeux sont modérés. Les vues sur l'aire d'étude immédiate sont semi-lointaines à lointaines (> 5 km). L'aire d'étude immédiate est comprise dans les panoramas du Puy de Sancy, de la Banne d'Ordanche, des Roches Tuilière et Sanadoire. Ces larges vues comprennent aussi les autres projets éoliens localisés sur le plateau des Hautes Combrailles.</p> <p>Des vues sur l'aire d'étude immédiate s'organisent depuis les routes majeures RD2089 et RD922 en limite Nord de l'unité du massif du Sancy (Cf. unité paysagère des Hautes Combrailles). Depuis la route majeure RD983 qui traverse l'unité en reliant la RD2089 au Nord Ouest d'Aydat au Mont-Dore, des vues lointaines sur l'aire d'étude immédiate ponctuent l'itinéraire (exemple près du lac de Servières, et des Roches Sanadoire et Tuilière). Depuis la RD996 reliant Muroil au Mont-Dore les enjeux sont nuls (Cf. photographie depuis le col de la Croix Morand).</p> <p>Les enjeux de covisibilité avec les reliefs de cette unité ne concernent pas les axes routiers majeurs A89 et RD2089, l'aire d'étude immédiate n'étant pas dans la même direction. Les covisibilités s'observent depuis le Nord Ouest de l'aire d'étude immédiate dans l'unité des Hautes Combrailles, lorsque les vues sont ouvertes et larges.</p> <p>Les enjeux sont nuls depuis les vallées encaissées dont les bourgs de la Bourboule, du Mont-Dore, d'Orcival, de Rochefort-Montagne et depuis les lacs de Guéry et Servières.</p>



Fig.32. Rochefort-Montagne dans sa vallée

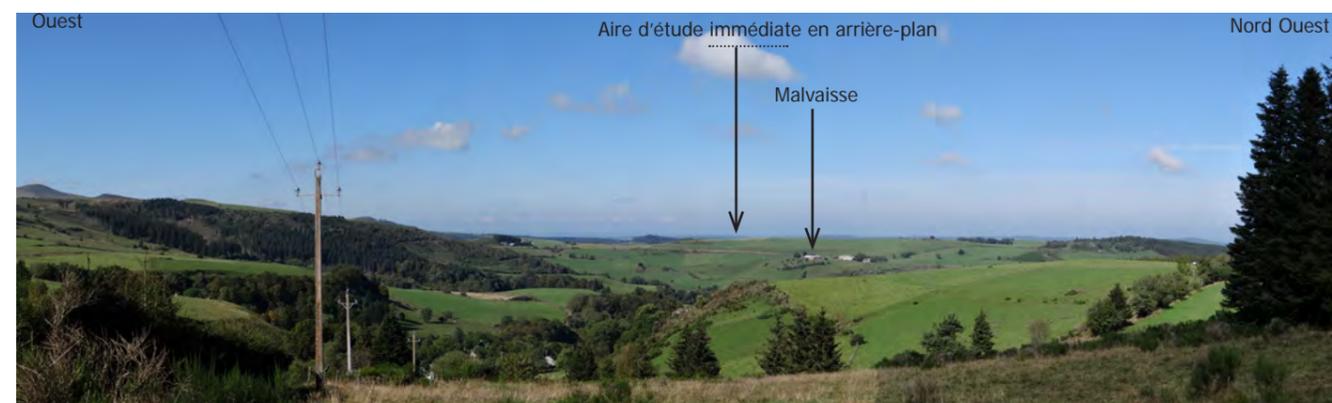


Fig.33. Vue depuis la route majeure RD983 au niveau de l'accès au lac de Servières. Aire d'étude immédiate à environ 13 km.

unité paysagère du massif du Sancy : les panoramas reconnus

Banne d'Ordanche

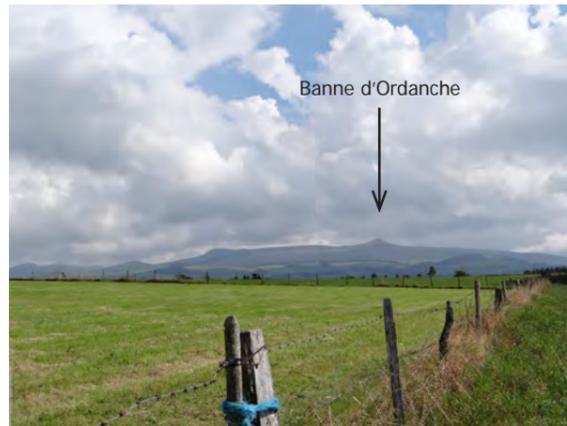


Fig.34. Relief de la Banne d'Ordanche vu depuis les Hautes Combrailles (Bajouve)

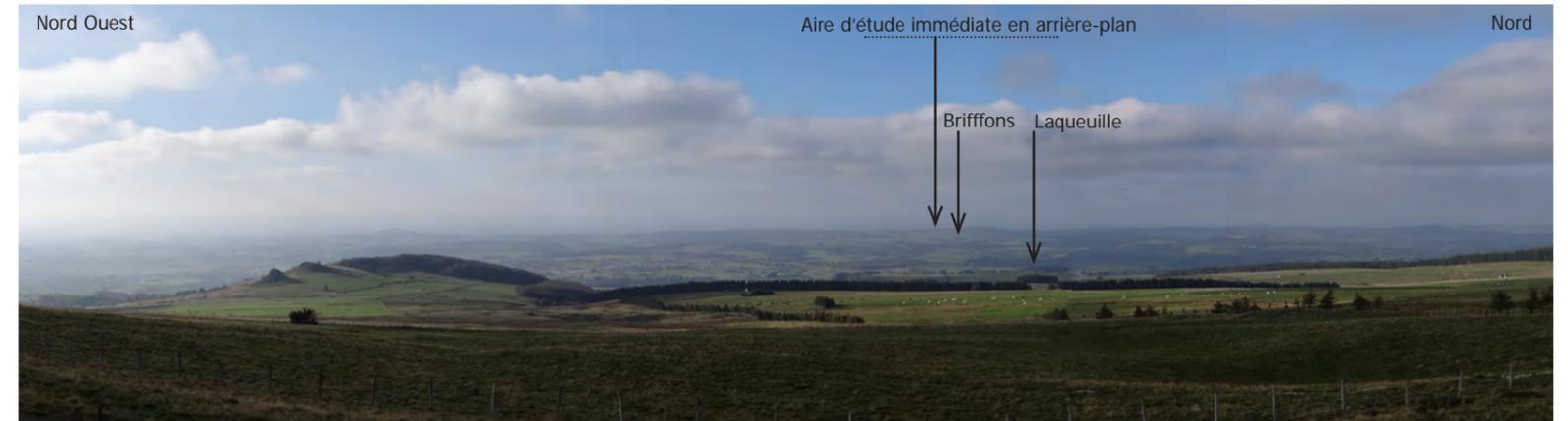


Fig.35. Panorama depuis le parking de la Banne d'Ordanche. Aire d'étude immédiate à environ 9,5 km.

Roches Sanadoire et Tuilière



Fig.36. Panorama sur les roches Tuilière et Sanadoire depuis le col de Guéry (point de vue aménagé avec informations touristiques). Aire d'étude immédiate à environ 12 km.

Puy de Sancy



Fig.37. Equipements de sports d'hiver sur le massif du Sancy.



Fig.38. Panorama depuis la table d'orientation du puy de Sancy. Aire d'étude immédiate à environ 19,5 km.



Fig.39. Plateau de Tauves et massif du Sancy. Vue vers le Sud Est depuis la RD922.



Fig.40. Plateau de Tauves, boisements, prairies et bocage. Vue vers le Sud Ouest depuis la RD922.



Fig.41. Gorges de la Dordogne

Localisation par rapport à l'aire d'étude immédiate	Unité paysagère de l'Artense localisée au Sud dans l'aire d'étude éloignée.
Caractéristiques paysagères	<p>Cette unité est comprise dans le Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne. L'Artense est un plateau ondulé s'étendant à l'Ouest du massif du Sancy. Le secteur concerné par l'aire d'étude éloignée est le plateau de Tauves. Il est délimité au Nord et à l'Ouest par la vallée encaissée de la Dordogne qui le sépare de l'unité paysagère des Hautes Combrailles. Les affluents de la Dordogne incisent le plateau.</p> <p>Le plateau est exploité pour l'élevage bovin. La trame bocagère est lâche, et constituée d'arbres de haut jet qui ne ferment pas les vues. Les vallées sont profondes et présentent un caractère de gorges. Elles sont peu accessibles et boisées. Elles ne se découvrent que depuis leur fond.</p> <p>La route majeure RD922 traverse le plateau, reliant Saint-Sauves-d'Auvergne à Tauves. Les bourgs principaux de Tauves et la Tour-d'Auvergne sont implantés sur le versant de vallées. S'ajoutent des fermes et hameaux isolés sur le plateau, souvent accompagnés de haies ou bosquets autour.</p> <p>Les vues depuis le plateau sont ouvertes, avec lecture du massif du Sancy en regardant vers l'Est, et du paysage boisé des Hautes Combrailles en regardant vers le Nord.</p> <p>Les évolutions des paysages concernent l'évolution des boisements, l'installation de bâtiments agricoles ou d'habitations en périphérie des bourgs.</p>
Rapport à l'aire d'étude immédiate	<p>Les enjeux sont faibles sous l'influence de la distance à l'aire d'étude immédiate. Des vues lointaines peuvent s'organiser depuis les points dégagés dont depuis la route principale RD922. Ces larges vues comprennent aussi les autres projets éoliens localisés sur le plateau des Hautes Combrailles.</p> <p>Dans les autres cas, le relief et la végétation vont intervenir et fermer les vues sur l'aire d'étude immédiate. Les enjeux sont nuls depuis les vallées encaissées.</p>

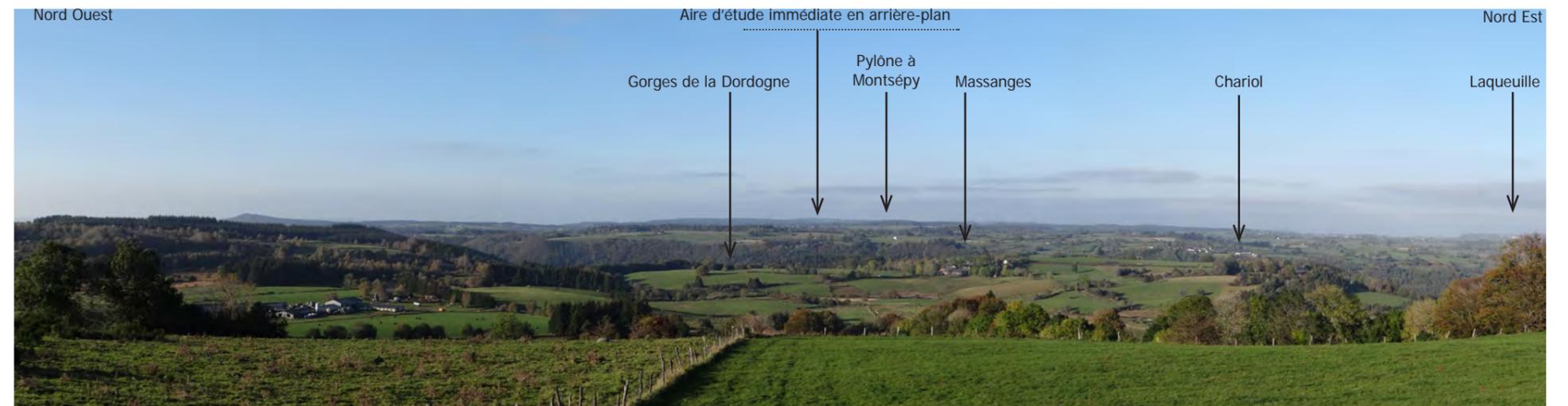
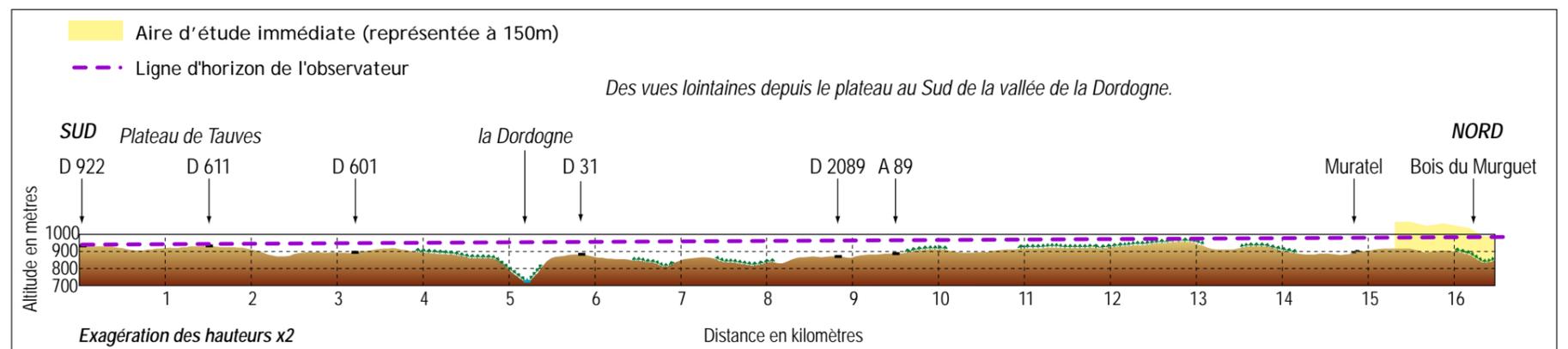


Fig.42. Vue vers le Nord sur le paysage des Combrailles depuis la RD922 au Nord de Tauves. Aire d'étude immédiate à environ 10 km.



Coupe 3. Depuis la RD922 au Nord de Tauves (Cf. localisation carte 11)



Fig.43. Montagne limousine (vue vers l'Ouest près de Bourg-Lastic)



Fig.44. Des vues fermées par la végétation et le relief. Vue vers le Nord-Est depuis la RD1089 (à l'Ouest de Merlines)



Fig.45. Massif forestier des Agriers.



Fig.46. Habitat en granite. Eygurande



Fig.47. Dolmen de Lamazière-Haute



Fig.48. Vallée encaissée du Chavanon (affluent de la Dordogne) sur la RD2089/1089 entre Bourg-Lastic et Merlines.

Localisation par rapport à l'aire d'étude immédiate	L'unité paysagère de la montagne limousine s'inscrit à l'Ouest dans l'aire d'étude éloignée et au-delà.
Caractéristiques paysagères	<p>L'Ouest de l'aire d'étude s'étend dans le paysage de la montagne limousine, découpée en trois sous-unités (hauts plateaux corréziens, pays de Crocq / Felletin et gorges de la Dordogne et affluents). Cette unité est comprise dans le Parc Naturel Régional des Millevaches en Limousin.</p> <p>La montagne limousine se définit comme un plateau vallonné, aux crêtes boisées et dépressions humides, par la présence de prairies et d'habitat traditionnel en granite. S'ajoutent les amas de roches dans les forêts et prairies, ainsi que de nombreux mégalithes. Cet ensemble est délimité à l'Est par les gorges de la Dordogne et de son affluent le Chavanon, définies sites emblématiques par la DREAL Limousin. Ces vallées encaissées, boisées et austères séparent la montagne limousine des Hautes Combrailles. Les points de franchissement sont rares. Visuellement, le regard porte au-delà des vallées : la montagne limousine se lit comme un massif boisé depuis les Hautes Combrailles, et les Hautes Combrailles se lisent depuis la montagne limousine comme une étendue boisée au pied de la chaîne des Puys et du massif du Sancy.</p> <p>Les boisements sont nombreux sur les hautes terres, en alternance avec des landes. Les plantations de résineux composent avec les boisements de hêtres et chênes. Sur l'ensemble du territoire, l'arbre est omniprésent : forêt, bocage, arbres accompagnant l'habitat (frênes, chênes). Prairies et arbres induisent l'image de campagne verte et calme du Limousin. Dans les secteurs humides, les tourbières sont caractéristiques. Les étangs sont nombreux dans la partie Nord Ouest du périmètre d'étude dans le secteur de Flayat et Giat. Ces zones humides sont notées en tant que sites emblématiques par la DREAL : massif des Agriers, étangs de Flayat (étang de la Ramade).</p> <p>Boisements et bocage induisent un cloisonnement des vues qui sont courtes. Les points hauts dégagés offrent des perceptions plus lointaines, qui sont ponctuelles. Les vues vers l'Est peuvent s'étendre sur les Hautes Combrailles avec les reliefs de la chaîne des Puys et du massif du Sancy en arrière-plan.</p> <p>Les bourgs principaux à l'échelle de l'aire d'étude sont Merlines et Eygurande. La route majeure RD1089 relie Aubusson à Clermont-Ferrand en passant à Merlines. Les vues depuis cette route sont cloisonnées par la végétation. Une vue ouverte ponctuelle vers l'Est s'organise près de Veyrières.</p> <p>Les évolutions paysagères résultent de l'évolution des systèmes agricoles : le système de polyculture est abandonné pour une spécialisation dans l'élevage bovin (viande) induisant une diminution des surfaces cultivées et une augmentation des prairies. Les arbres isolés et haies sont majoritairement bien conservés. Les surfaces boisées ont augmenté sur les crêtes et dans les secteurs humides.</p>
Rapport à l'aire d'étude immédiate.	<p>Les enjeux sont faibles, les vues étant fermées par la végétation et les jeux de relief, auxquels s'ajoute l'effet de la distance (> 8 km environ). Les enjeux sont nuls dans les vallées encaissées. Les ambiances autour des étangs ne présentent pas d'enjeux, la végétation cadrant les vues autour de ces étendues d'eau (étangs autour de Flayat dont étang de la Ramade...).</p> <p>Des vues lointaines s'organisent ponctuellement. L'aire d'étude immédiate est alors perçue dans l'étendue boisée des Hautes Combrailles, en vue lointaine. C'est le cas par exemple près d'Eygurande, à Veyrières et Merlines. Ces larges vues comprennent aussi les autres projets éoliens localisés sur le plateau des Hautes Combrailles.</p>



Fig.49. Exemple de vue ouverte. Vue vers le Nord-Est depuis Merlines.



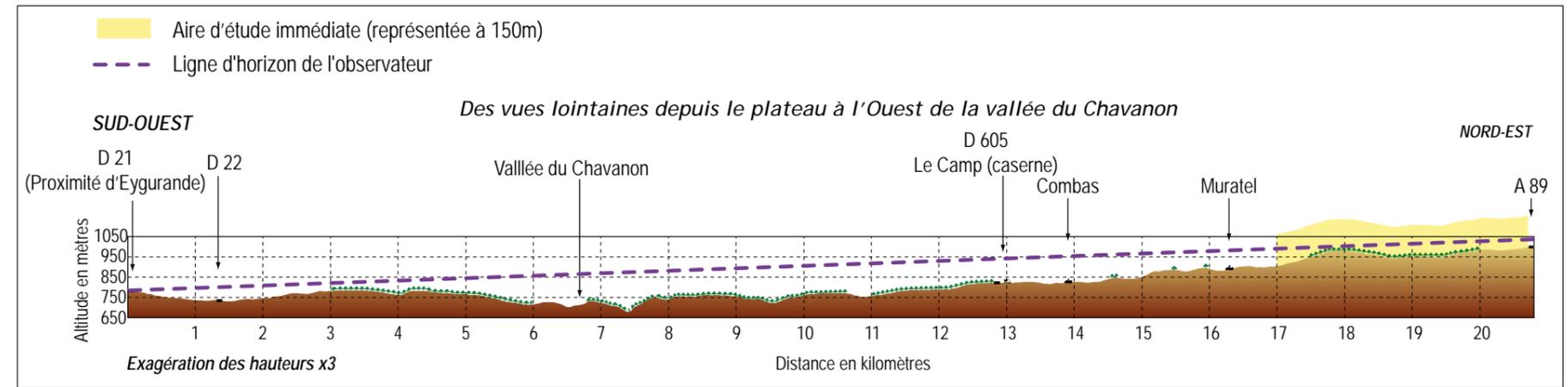
Fig.50. Exemple de vue ouverte. Vue vers l'Est depuis Eygurande (carrefour des RD21 et RD79 à l'entrée Ouest d'Eygurande). Aire d'étude immédiate à environ 15 km.



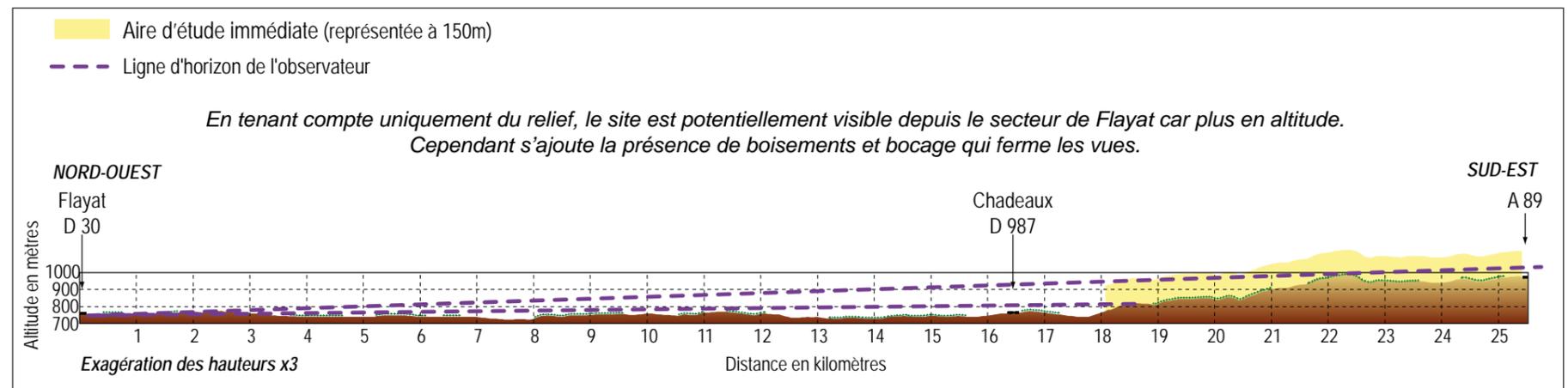
Fig.51. Paysage de prairies avec haies et bosquets. Elevage bovin. Vues cloisonnées (près de Flayat).



Fig.52. Paysage des zones humides près de Flayat et de l'étang de la Ramade. Vue fermée par la végétation.

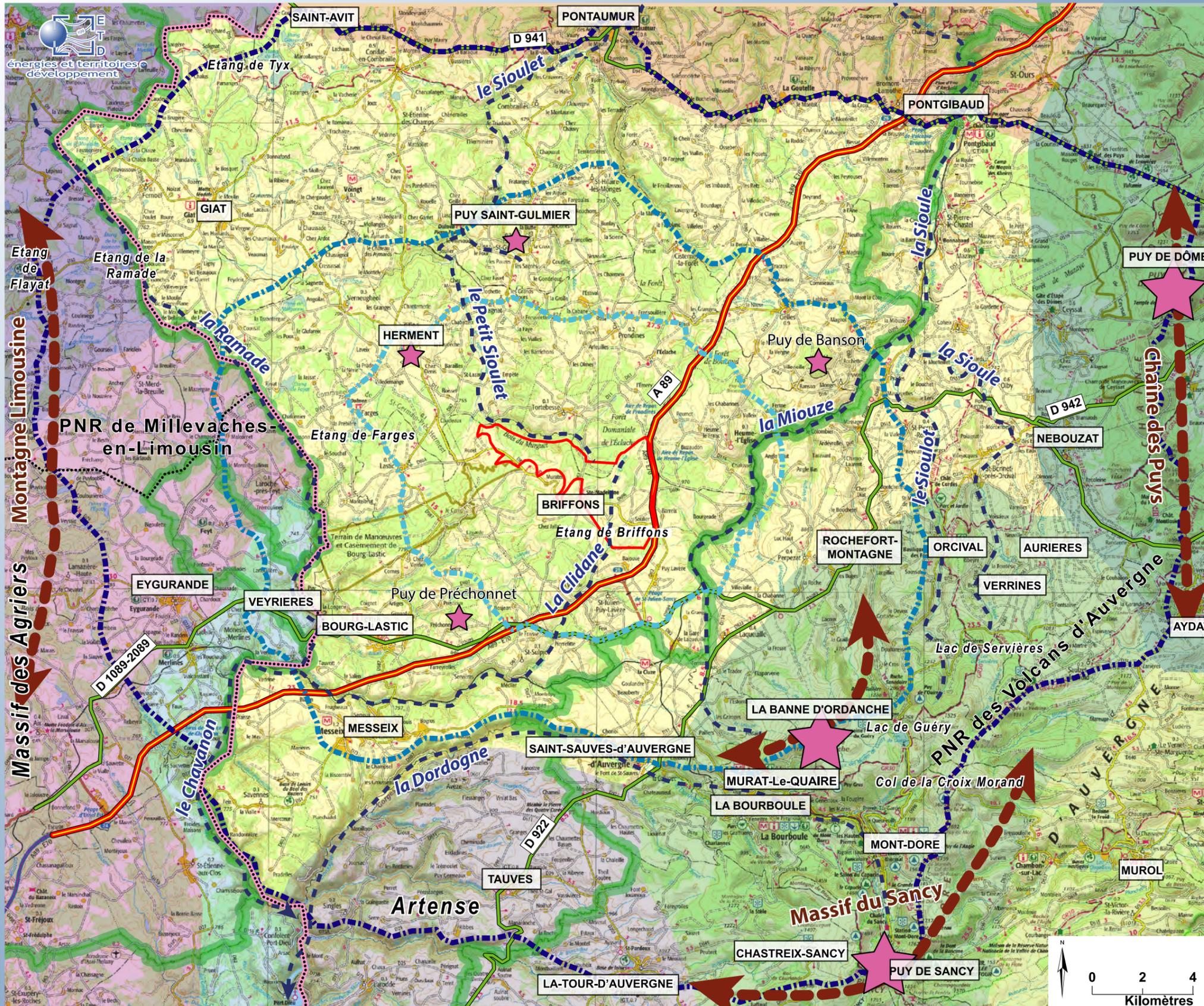


Coupe 4. Depuis le carrefour des RD21 et RD79 à Eygurande (Cf. localisation carte 11).



Coupe 5. Depuis Flayat (Cf. localisation carte 11)

SYNTHESE - UNITES PAYSAGERES



Projet éolien de Briffons

- Zone potentielle d'implantation
- Aire d'étude rapprochée
- Aire d'étude intermédiaire
- Aire d'étude éloignée
- Limite départementale
- Limite régionale
- Parc Naturel Régional

Composantes paysagères

- Relief structurant
- Vallée
- ★ Relief point de repère
Puy de Dôme, massif du Sancy
et Banne d'Ordanche points majeurs
- Routes majeures
- Autoroute

Unités paysagères

- Les Hautes Combrailles : enjeux modérés.**
Vues proches à lointaines alternant avec des vues fermées sous l'influence de la végétation et du relief. Vues depuis les panoramas d'Herment et du Puy Saint Gulmier. Enjeux depuis les vallées proches.
- Le massif du Sancy : enjeux modérés.** Vues semi-éloignées à lointaines depuis les points hauts dégagés dont les panoramas reconnus du Puy de Sancy, de la Banne d'Ordanche et des Roches Tuilière et Sanadoire.
- La chaîne des Puy : enjeux faibles.** Vues lointaines ponctuelles dont depuis le panorama reconnu du Puy de Dôme. Vues fermées par les boisements sinon.
- L'Artense : enjeux faibles.** Vues lointaines ponctuelles depuis les plateaux dégagés. Enjeux nuls depuis la vallée de la Dordogne.

La Montagne Limousine

- Le pays de Crocq / Felletin
 - Les gorges de la Dordogne et affluents
 - Les hauts plateaux corrèziens
- Enjeux faibles** sous l'influence de la distance, de la végétation et jeux de relief. Vues lointaines ponctuelles. Enjeux nuls depuis les vallées encaissées.

Sources : ETD, Inventaire des paysages du Puy-de-Dôme, Atlas des paysages du Limousin, DREAL, Scan100©IGN

Carte 13. Synthèse Unités paysagères

1.2.3. Contexte paysager proche

L'aire d'étude immédiate est comprise dans l'unité paysagère des Hautes Combrailles dont on retrouve les caractéristiques à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée :

- Un plateau vallonné (Fig.56), découpé par un réseau hydrographique dense, avec des vallées encaissées. Exemple de celles du Petit Sioulet (Fig.53) et de la Miouze.
- La présence d'étangs. Exemples des étangs de Farges à Briffons et de Tortebeffe (Fig.55).
- Un paysage de prairies bocagères (Fig.53) entrecoupées de cultures. Un bocage plus ouvert au Sud du site entre Herment, Briffons et Bourg-Lastic, plus dense au Nord du site (Prondines, Sauvagnat, l'Eclache) induisant des différences dans les ambiances paysagères (paysages plus ouverts dans les secteurs bocagers moins denses, paysages intimistes dans les secteurs bocagers denses),
- La présence de boisements (Fig.54), évoluant au rythme de l'exploitation forestière (plantations ou coupes rases). Au Sud Ouest, s'étend le massif de Lastic utilisé comme terrain de manoeuvres par l'armée.
- Des vues conditionnées par la végétation (haies et boisements) et le relief. Alternance de vues courtes fermées par la végétation ou le relief dans les vallées, et de vues ouvertes avec la végétation ou des reliefs en arrière-plan. Vues ouvertes vers l'Est comprenant la chaîne des Puys et le massif du Sancy en fond de scène. Fonds de vallées rarement visibles sauf en leur sein.

L'aire d'étude immédiate s'étend dans le bois du Murguet et la forêt de l'Eclache au Nord du bourg de Briffons, et à l'Est du bourg le long de l'autoroute A89 dans des parcelles agricoles. Un mât de mesure du vent est installé dans l'Ouest de l'aire d'étude immédiate. Des chemins d'exploitation forestière ou agricole desservent l'aire d'étude immédiate. Elle est aussi traversée par la RD61 reliant Briffons et Tortebeffe, et la RD82 entre Soulier et Rozet.

L'aire d'étude immédiate est délimitée :

- Au Nord et à l'Ouest par la vallée du petit Sioulet : l'aire d'étude immédiate dessine une ligne de relief boisée suivant l'axe Est / Ouest du vallon (bois du Murguet et forêt de l'Eclache, Fig.56). A l'ouest, l'aire d'étude immédiate part de Rozel et est délimitée au sud par la RD82. L'aire d'étude rapprochée s'étend sur le plateau vallonné, bocager et boisé au Nord jusqu'à Prondines.
- Au Sud par la route RD82 reliant Herment, Briffons et Puy-Lavèze (Fig.58). L'aire d'étude rapprochée s'étend sur le plateau vallonné et boisé jusqu'à Lastic et à la butte d'Herment. Une carrière en exploitation est présente au Sud de l'aire d'étude immédiate, en bordure de la RD82 à l'Ouest de Muratel.
- A l'Est par l'autoroute A89. L'Est de l'aire d'étude immédiate est découpé par la vallée de la Clidane dans un axe Nord / Sud. L'aire d'étude rapprochée s'étend jusqu'à la vallée de la Miouze orientée Nord / Sud. L'aire d'étude immédiate s'inscrit sur un plateau entre ces deux vallées Nord / Sud, parallèle à l'autoroute (Fig.56).

Le bourg de Briffons est le bourg le plus proche (< 1 km). L'aire d'étude rapprochée compte les bourgs d'Heume-l'Eglise à l'Est, de Saint-Julien-Puy-Lavèze au Sud, de Lastic au Sud Ouest, d'Herment au Nord Ouest, Sauvagnat et Prondines au Nord.

Des hameaux et habitations isolées sont répertoriés à proximité immédiate (Barreix, Bajouve, Puy-Lavèze, Soulier, Taillardat, Farges, la Nugère, Chanonet, Muratel, Chez Jallat, le Ribeyroux, Rozet, Ronzet, le moulin de Taillefer, Toutifaut, Tortebeffe...).

Routes et chemins permettent d'accéder à ces habitations. Les routes principales étant la RD82 (Herment/Briffons / Puy-Lavèze), la RD987 (Bourg-Lastic / Lastic / Herment), la RD204 (Gelles / Prondines / Sauvagnat) et l'autoroute A89.

La carte 14 précise l'organisation du relief et du paysage à l'échelle rapprochée. Les vues sur l'aire d'étude immédiate sont analysées en plusieurs parties, associées à une carte spécifique :

- Depuis le Nord (Prondines, RD204, RD987, Tortebeffe, moulin de Taillefer...),
- Depuis l'Est (Heume-l'Eglise, Petit Barreix...) et le Sud Est (Saint-Julien-Puy-Lavèze et Puy-Lavèze),
- Depuis le Sud (Combas, Muratel...) et l'Ouest (Lastic et Herment, Rozet...),

Les illustrations sont localisées sur les cartes 15, 16 et 17.

Les vues depuis l'habitat à l'échelle de l'aire d'étude immédiate sont précisées dans le paragraphe 1.2.4. (Briffons, Soulier, les Granges, Chanonet, la Nugère...).



Fig.53. Plateau incisé par des vallées encaissées. Vallée du Petit Sioulet.



Fig.54. Prairies et exploitation forestière sur le site étudié. Perception immédiate du site.



Fig.55. Etang de Tortebeffe



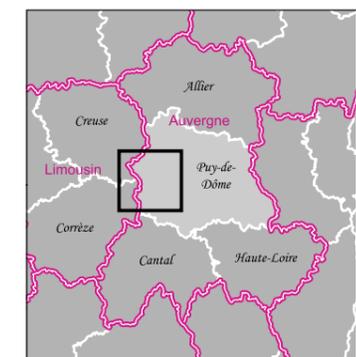
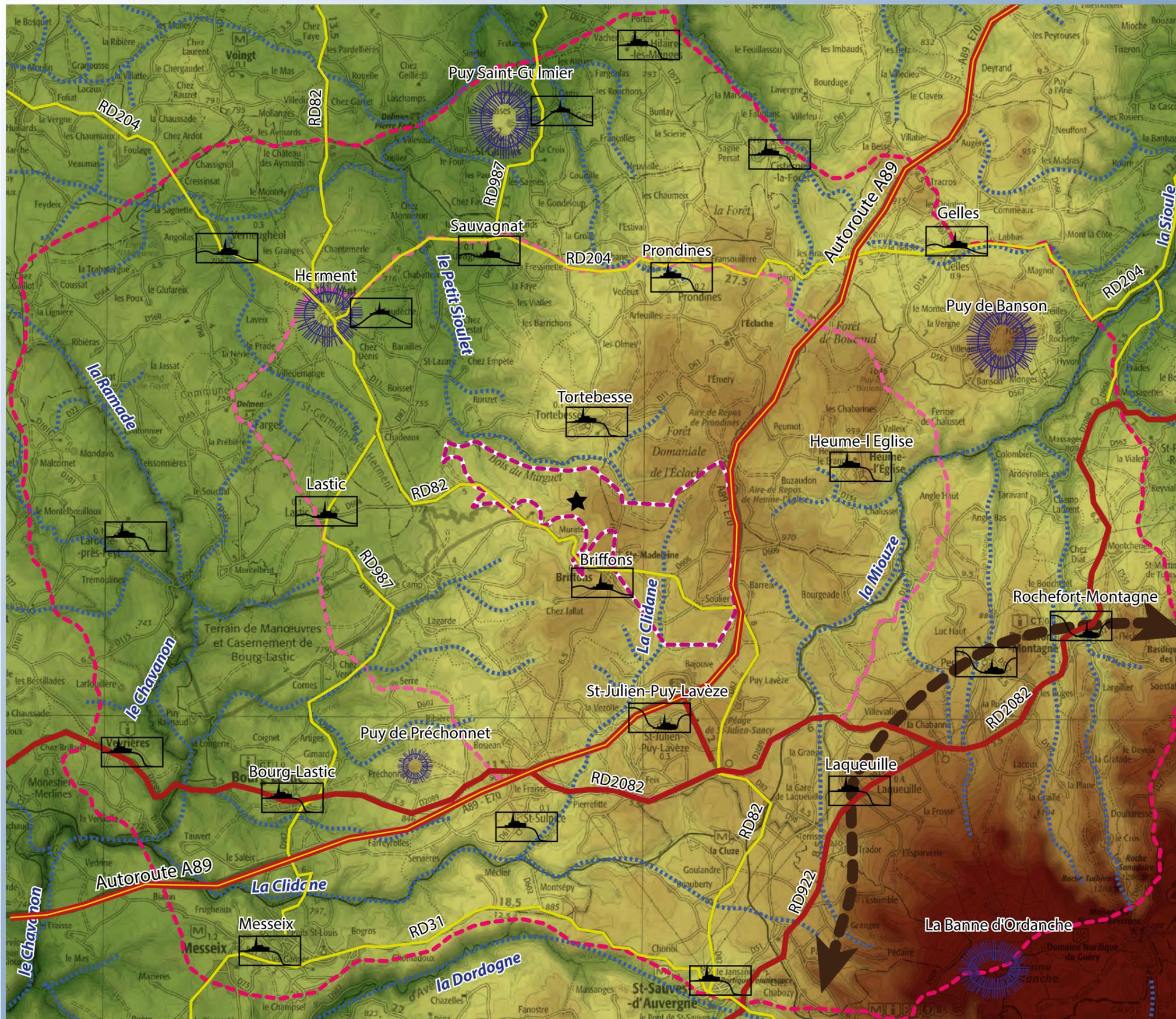
Fig.56. Paysage vallonné. Vue vers l'Est depuis la sortie Est de Briffons sur la RD82. Vue sur la partie Est de l'aire d'étude immédiate à moins d'un kilomètre.



Fig.57. Vue vers le Sud depuis la RD11 à l'Ouest de Tortebeffe. Vue sur la partie Ouest de l'aire d'étude immédiate à environ 1 km, sur un relief boisé parallèle à la vallée du Petit Sioulet (bois du Murguet).



Fig.58. Vue vers le Nord depuis la RD82 entre Briffons et Herment, en limite de l'aire d'étude immédiate (perception < 1 km).



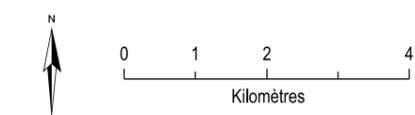
- Zone potentielle d'implantation
- Aire d'étude rapprochée
- Aire d'étude intermédiaire

- Altitude en mètres**
- 1860
- 1500
- 1000
- 500

- Puy ou relief isolé, point de repère
- Banne d'Ordanche point de repère majeur
- Ligne de relief majeure
- Réseau hydrographique
- Autoroute A89
- Route majeure
- Route locale principale

- ★ Mât de mesure de vent, repère visuel

- Bourg dans vallée
- Bourg sur haut de versant
- Bourg sur le plateau vallonné



Sources : ETD, BD ALTI ©IGN, Scan100 ©IGN

Carte 14. Organisation du paysage dans les périmètres intermédiaire et rapproché

Contexte paysager proche - Organisation des vues depuis le Nord

Le Nord de l'aire d'étude rapprochée est caractérisé par la présence d'un bocage (Fig.60) et de nombreux vallons (Fig.59). Près de l'aire d'étude immédiate, le maillage bocager s'observe surtout dans les vallées. Sur le plateau, les espaces agricoles (prairies) sont délimités par les boisements.

Cette végétation et les ondulations du relief induisent une alternance de vues courtes et de vues plus larges. Les vues sont cependant toujours délimitées par un arrière-plan créé par les massifs boisés dont l'aire d'étude immédiate. Des vues sur l'aire d'étude immédiate s'organisent depuis les lieux dégagés.

En vues plus lointaines, peuvent être citées celles depuis la route principale RD204 à la hauteur de Prondines (Cf. Fig.59 et coupe 6) et la RD987 à Sauvagnat (Fig.61). L'aire d'étude immédiate se lit dans l'arrière-plan du paysage bocager et vallonné. Les enjeux de perception depuis la RD204 en covisibilité avec Prondines sont faibles (Cf. coupe 6), le bois du Puy des Trois cadrant la vue.

En se rapprochant, l'aire d'étude immédiate est perçue au-dessus des boisements qui cadrent les espaces agricoles autour des hameaux. C'est le cas depuis le hameau de l'Eclache, où elle se lit en arrière-plan des bois du Puy des Trois et de la forêt de l'Eclache présents au Sud du hameau (Fig.63). Il en est de même depuis les hameaux d'Emery (Fig.64) et des Plaines (Fig.65). Ces hameaux localisés au Nord Est du site sont proches des parcs accordés de Sioulet Chavanon et Tortebesse. La cohérence du projet et avec ce parc sera à prendre en compte notamment depuis ces lieux.

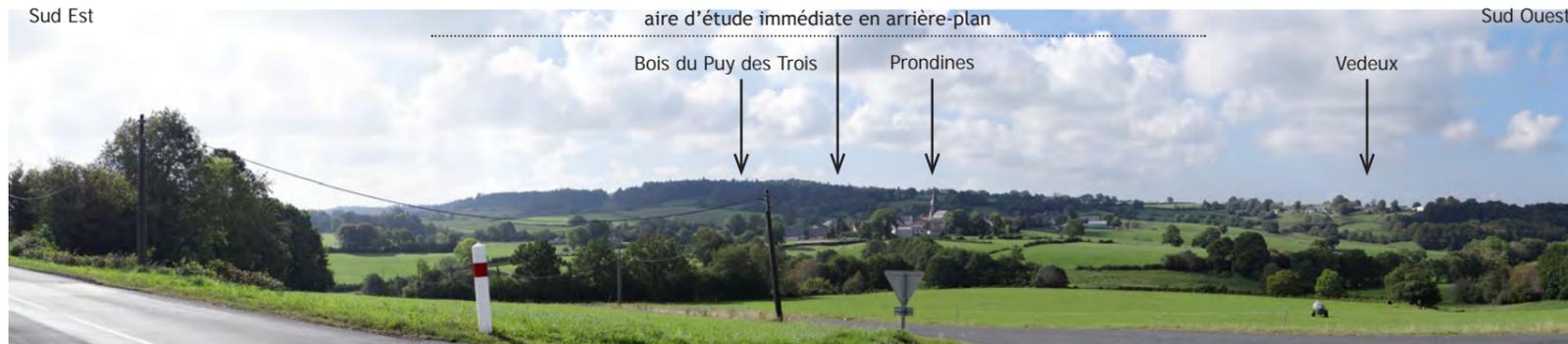
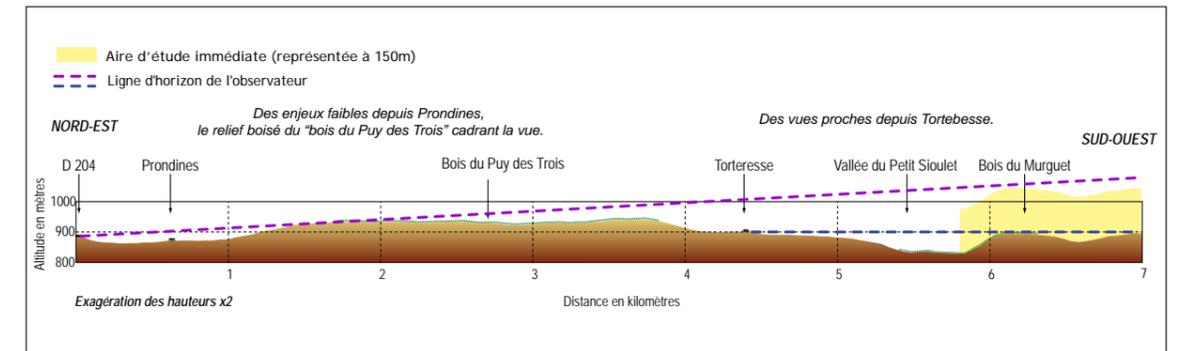


Fig.59. Vue vers le Sud depuis la RD204 à Prondines. Aire d'étude immédiate à environ 5 km qui se lit en arrière-plan du relief du bois du Puy des Trois et du bourg de Prondines.



Coupe 6. Depuis la RD204 à Prondines et depuis Tortebesse (Cf. localisation sur la carte 28).

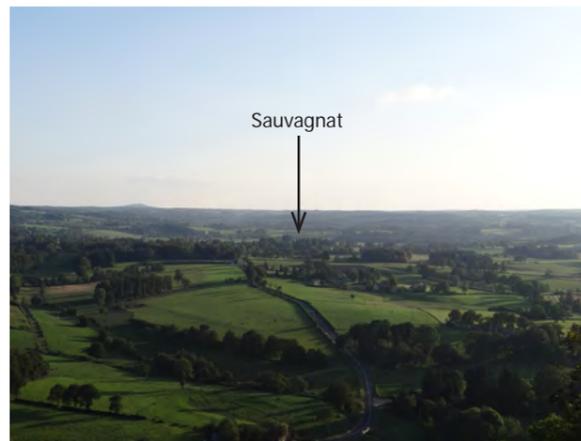


Fig.60. Bourg de Sauvagnat dans le paysage bocager et boisé. Vue vers le Sud depuis le Puy Saint-Gulmier.

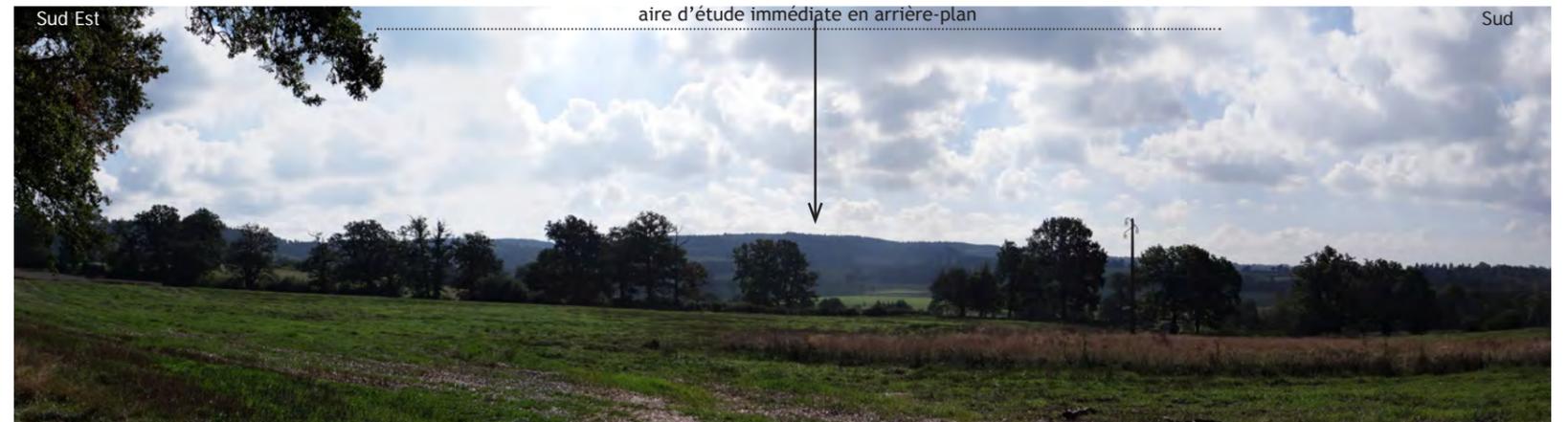


Fig.61. Vue vers le Sud depuis la RD987 à Sauvagnat. Aire d'étude immédiate à environ 5 km qui se lit en arrière-plan du relief boisé.



Fig.62. Hameau de l'Eclache et sa chapelle. Vue vers l'Ouest sur le bois du Puy des Trois.



Fig.63. Vue vers le Sud depuis la sortie Sud Est de l'Eclache. Aire d'étude immédiate à environ 3 km qui se lit en arrière-plan de la forêt de l'Eclache et du bois du Puy des Trois.